

BANQUE DE L'INDOCHINE succursale de Hanoï

Ouverture : 17 janvier 1887.

(L'Avenir du Tonkin, 22 janvier 1887)

Sur la demande de M. le ministre des affaires étrangères, président du conseil, et de M. le ministre de la marine et des colonies, une agence de la Banque de l'Indo-Chine vient d'être établie à Hanoï.

Cette succursale est installée dans la maison Wehrung ¹, rue des Brodeurs.

Nous sommes heureux d'apprendre au commerce de Hanoï la fondation d'un établissement de ce genre, qui va donner un nouvel essor à ses affaires.

Tous nos vœux pour la prospérité de cette nouvelle et importante agence, et surtout toutes nos félicitations à la Banque de l'Indo-Chine pour en avoir confié la direction à M. Ch. Grandjean, qui a laissé un si bon souvenir à Haïphong.

Banque de l'Indo-Chine
Assemblée générale des actionnaires du 5 mai 1887
(Le Messager de Paris, 15 mai 1887, p. 2-3)

.....
Nous avons pensé qu'il était également de notre devoir de répondre aux demandes unanimes du commerce d'Hanoï, devenu le siège du Gouvernement, en reliant, par l'ouverture d'une agence dans cette ville, les deux places commerciales les plus importantes du Tonkin.

C'est dans cet ordre d'idées, que nous avons demandé au gouvernement l'autorisation prescrite par nos statuts.

Cette autorisation nous a été accordée par arrêté des ministères des affaires étrangères et de la marine et des colonies, en date du 24 novembre 1886. L'agence d'Hanoï commençait ses opérations le 17 janvier 1887.

L'ouverture de cette nouvelle agence répondait, d'ailleurs, à un désir exprimé à plusieurs reprises, par le résident général, alors M. Paul Bert.

Dès son arrivée au Tonkin, ce dernier n'avait pas tardé à reconnaître l'importance du concours que nous pouvions lui prêter pour l'organisation financière de ce pays.

Nous avons entamé avec lui, à ce sujet, des négociations qui semblaient devoir aboutir. La fin prématurée qui a enlevé M. Paul Bert à la réalisation de son œuvre, a momentanément interrompu les pourparlers. Mais, avant son départ pour le Tonkin, nous avons tenu à confirmer au nouveau résident général, M. Bihourd, que nous étions tout disposés, en ce qui nous concernait, à le seconder, de notre mieux, dans l'accomplissement de l'importante mission qu'il avait acceptée.

¹ Charles Wehrung (1854-1932) : correspondant du *Temps* et négociant au Tonkin. Voir [encadré](#).

20 février 1888 :
extension du privilège d'émission de la Banque de l'Indochine
à l'Annam et au Tonkin

Banque de l'Indo-Chine
Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 1888
(*Le Messager de Paris*, 25 mai 1888, p. 2-3)

.....
Au Tonkin, le mouvement de nos opérations s'est élevé de 19.483.998 fr. 25 à 31.407.401 fr. 35. L'agence que nous avons ouverte le 17 janvier 1887 à Hanoï et qui est rattachée à notre succursale d'Haïphong figure dans ce chiffre pour une dizaine de millions environ ; nous avons donc tout lieu de nous féliciter de l'ouverture de ce nouvel établissement, dont les résultats ont été appréciables dès le premier exercice.

INDO-CHINE
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1888)

Les nouvelles du Tonkin, parvenues aujourd'hui à Paris par le courrier anglais, s'arrêtent au 4 octobre dernier et ne relatent aucun fait marquant au point de vue militaire. [...]

La Banque de l'Indo-Chine était en instance auprès du gouverneur général pour obtenir l'autorisation de faire aux villages des prêts sur récolte, avec garantie du protectorat, au taux de 11 %. Pour élevé que puisse paraître ce taux, il n'en constituerait pas moins une sensible amélioration pour les les cultivateurs tonkinois qui empruntent actuellement chez les banquiers chinois à 3 et 5 % par mois, soit 40 à 60 % par an.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Privilégiée par décret du 21 janvier 1875
(*Annuaire de l'Indochine française*, 1889, p. 402)

AGENCES DU TONKIN

Hanoï

MM. VAN WYCK (Ch.), directeur ;
LAFFON (G.), comptable ;
THOMAS (R.), caissier.

Banque de l'Indo-Chine
Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 1889

(*Le Messager de Paris*, 8 juin 1889, p. 2)

.....
Le total de nos opérations au Tonkin est, à peu de chose près, le même que celui de l'exercice précédent ; il se chiffre par un montant de 30.981.876 fr. 25 en 1888 contre 31.401.401 fr. 30 en 1889. Sans avoir, par conséquent, à vous signaler de ralentissement dans les affaires de notre succursale d'Haïphong et de notre agence d'Hanoï, nous devons cependant constater un temps d'arrêt dans leur progression.

INAUGURATION
DU PREMIER TRONÇON DU
CHEMIN DE FER DE PHU-LANG-THUONG À LANG-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1891)

À ce déjeuner assistaient : ... M. Van Wick, directeur de la Banque de l'Indo-Chine...

BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1893, II-100)

M. Charretier, directeur.
M. A. Dupré², chef p. i. de la comptabilité .
MM. E. Berne, caissier.
J. Lehman, employé.

ACTES OFFICIELS
COUR CRIMINELLE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1893)

Sont désignés pour former la liste de deux assesseurs supplémentaires :

.....
Charretier (Abel), directeur de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1894)

Depuis le départ de M. Charretier, les fonctions de directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoi étaient remplies par M. Cazelar ; mais comme il rentre lui également en France, en congé réglementaire, il sera remplacé par M. Dupré jusqu'au retour de M. Charretier.

M. Dupré sera remplacé à l'agence de Tourane par M. Hubert, caissier à Saïgon.

² Anthyme Dupré (1865-1940) : créateur en 1900 de la Société cotonnière du Tonkin à Nam-Dinh.

ARRIVÉE DE M. DE LANESSAN À HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1894)

Nous avons remarqué dans l'assistance : M. Dupré, directeur de la Banque de l'Indo-Chine

INAUGURATION DU
CHEMIN DE FER DE PHU-LANG-THUONG À LANG-SON
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1894)

Banquet présidé par Lanessan à Lang-son
... Dupré, directeur, et Guy de Ferrières, tous deux de l'agence de Hanoï de la Banque de l'Indo-Chine...

CHAMBRE DE COMMERCE DE HANOÏ .
59^e SÉANCE DU 31 JANVIER
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 février 1895)

Étaient présents :
Dupré, membre

COUR CRIMINELLE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 mars 1895)

Sont désignés pour former la liste sur laquelle doivent être choisis, en 1895, par la voie du sort, les deux assesseurs titulaires de la Cour criminelle du Tonkin :

.....
Dupré, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï ;
.....

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mars 1896)

De passage à Hanoï :
M. Charretier, directeur de la Banque de l'Indo-Chine au Tonkin, qui vient de revenir de France, complètement rétabli, ce que nous avons eu le plaisir de constater.

Haïphong
(*L'Extrême-Orient*, 31 mai 1896, p. 2, col. 5)

Liste des passagers partis par la *Manche* le 25 mai 1896 :
Pour Marseille : M. Gravelle ...

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1897)

M Gravelle, appartenant au personnel de la Banque de l'Indo-Chine, qui vient remplacer M. Dupré, partant en congé, à la tête de l'agence de Hanoï, s'est embarqué le 3 courant, à Marseille sur l'*Amiral-Béhic*.

Haïphong
(*L'Extrême-Orient*, 7 février 1897)

Liste des passagers arrivés par l'*Haïphong* du 1^{er} février :
M. Ch. Gravelle.

LES DÉTOURNEMENTS À LA BANQUE DE L'INDO-CHINE

LA FILATURE BOURGOUIN-MEIFFRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1897, p. 2, col. 1-2)
(*La Dépêche coloniale*, 25 juin 1897, p. 2-3)

La location, aux Chinois, de la filature Bourgouin-Meiffre, cette opération que nous avons critiquée, ainsi que la presque unanimité de nos confrères, à cause de ses conséquences désastreuses au point de vue des intérêts français, vient d'avoir un dénouement inattendu.

Cette combinaison est tombée dans l'eau par suite de l'arrestation d'Abock, comprador de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï.

Le contrat en question avait été passé au nom seul d'Abock représentant dans l'espèce un groupe de gros négociants capitalistes chinois de Hong-Kong et peut-être d'*englishmen*.

M. Michelot ³, inspecteur de la Banque, qui montait en tournée au Tonkin, fut étrangement surpris du bruit que faisait cette affaire, brusquement dévoilée et qui paraissait avoir été conduite en catimini, en dehors de la direction de la Banque.

Il voulut l'approfondir et invita A bock a faire connaître ses commettants ou associés et de prouver leur solvabilité.

Le comprador, mis ainsi en demeure, avoua qu'il était seul dans l'affaire, quant à présent, ayant essayé en vain, assurait-il, de constituer une société à Hongkong une fois en possession du contrat.

Cette découverte amena immédiatement, comme on le pense, la vérification de la partie du portefeuille de la Banque, dont le comprador est le garant ; on découvrit une assez grande quantité de créances fictives et de faux effets fabriqués par cet agent infidèle pour masquer ses déficits qu'on pense remonter à une époque déjà assez éloignée.

Hâtons-nous de dire que cette découverte ne saurait en rien provoquer une crise commerciale à Hanoï.

³ Lucien Michelot (1846-1916) : directeur de l'agence du Comptoir d'escompte de Paris, puis de la Banque de l'Indochine à Saïgon, inspecteur général de cette banque (1888-1910). Voir [encadré](#).

La Banque se trouve simplement victime de détournements comme ceux qui se produisent malheureusement quelquefois dans les établissements financiers les mieux organisés.

La Banque de l'Indo-Chine a les reins assez solides pour supporter cette perte dont elle n'a aucune raison de cacher l'importance.

Le déficit s'élèvera de 120 à 150 mille piastres, car toutes les signatures ne sont pas encore vérifiées.

Dans la matinée de lundi, le commissaire de police, en vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction, a procédé à l'arrestation d'Abok, dans les bureaux mêmes de la Banque.

Au cours de la perquisition qui eut lieu dans l'après-midi au domicile du prévenu et en sa présence, celui-ci fut tout à coup pris, vers quatre heures, de troubles qui offraient le caractère d'un empoisonnement.

On appela immédiatement le docteur Bouyssou, médecin des services extérieurs, qui administra au malade un vomitif énergique, à l'aide d'une injection sous-cutanée d'apomorphine. Le malade fut transporté à l'hôpital ; hier il était hors de danger, mais dans un état de faiblesse et de prostration qui ne permettait pas de lui faire subir un interrogatoire.

Abok avait dit à l'avance, paraît-il, qu'il s'empoisonnerait ; on suppose qu'il a dû absorber un toxique bien connu des Chinois et qui est un composé d'opium et de vinaigre*.

Ce mélange produit de l'acétate de morphine qui cause, si la dose est suffisante, une mort rapide et infaillible, sauf comme dans le cas actuel, l'intervention de la médecine française.

Il aurait été fort regrettable qu'Abok mourût, car les suites de l'enquête qui vient de commencer promettent d'être intéressantes à plus d'un titre.

Les irrégularités qui viennent d'être découvertes soulèvent une autre question.

On sait que la Banque de l'Indo-Chine étant une banque d'émission dont l'encaisse ou l'actif immédiatement réalisable doit toujours représenter le montant des billets mis en circulation, le Gouvernement est tenu d'exercer une surveillance bien définie par décret, sur le siège social de la Banque et ses succursales.

À Paris, c'est un commissaire du Gouvernement qui est établi auprès de la Banque ; à Hanoi, c'est un censeur.

Les fonctions de censeur sont exercées par le commissaire général, chef des services administratifs et militaires, nommé par arrêté et à qui il est attribué des appointements de 6.000 francs par an.

Généralement, les censeurs ont toujours refusé d'encaisser ces émoluments, sauf le dernier, M. de Marguerie de Montfort⁴, qui n'a pas hésité, malgré sa haute situation et son gros traitement, à toucher régulièrement ce petit *bénéfice colonial*.

⁴ Nicolas-Charles-Victor-Edwin Marguerie de Montfort (Paris (XII^e, 21 mars 1834-Bazas, Gironde, 23 octobre 1900) : marié à Saint-Louis du Sénégal, le 10 juin 1886, avec Marguerite Matheau, mûlatresse. Dont 4 filles et trois garçons. Commissaire adjoint de la Marine à Saint-Louis, chef des services administratifs militaires de la Cochinchine (1892-1894), puis chef des services administratifs militaires et maritimes du Tonkin (1895-1897). « Un fonctionnaire qui ne sera pas regretté, c'est M. Marguerie de Montfort, commissaire général. Il embarque le 1^{er} avril prochain avec toute sa famille, c'est-à-dire une dizaine de personnes. Dansez budget dzim, dzim, boum ! boum ! Dansez princesse, toujours cau ça ! (*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1897, p. 2, col. 4). « De tous les fonctionnaires qui ont passé au Tonkin, M. Beauchamp [polytechnicien, ancien résident maire de Hanoi] est celui qui, après M. de Marguerie de Montfort, s'est signalé comme détestant le plus le colon. Plus dangereux que l'ancien commissaire général parce qu'il était plus intelligent, il faisait ses coups à la sourdine et quand il pouvait coller, par surprise, un bon procès et des frais à un commerçant ou un propriétaire, comme il était heureux » (*L'Avenir du Tonkin*, 15 septembre 1897). Retraité (21 mai 1899). Candidat à la direction de la Banque de la Guyane (*La Dépêche coloniale*, 2 mars 1900). Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 janvier 1895, p. 26).

Il est à se demander aujourd'hui comment il s'est acquitté de ses fonctions ?

S'il avait suivi tant soit peu les prescriptions des statuts de la Banque, Abock aurait été pincé dès le commencement de ses agissements frauduleux.

On sait combien était méticuleux ce chef de service, grand chercheur de petites bêtes, tracassier jusqu'à l'inquisition, méfiant à compter les grains de café d'une fourniture et faire sonner les sapèques en zinc.

Or, il n'a pas manqué, sans doute, de voir dans quelles conditions Abock avait fourni son cautionnement, s'il l'avait réellement versé et s'il existait toujours comme garantie de sa gestion.

M. de Marguerie de Montfort a dû, avant de certifier les situations mensuelles, compulser les effets du portefeuille du comprador, vérifier l'authenticité des signatures, s'enquérir de la solvabilité des débiteurs, de leur moralité, du crédit dont ils jouissaient sur la place, etc., etc.

Eh bien ! il n'a pas vu les faux, il ne s'est pas aperçu que des emprunteurs n'existaient pas, que d'autres étaient morts depuis des années ou partis en Chine sans laisser d'adresse.

Va-t-on demander des comptes à ce singulier vérificateur ?

Les actionnaires et le conseil d'administration de la Banque vont-ils le rendre responsable du déficit, comme jadis on a rendu responsables et même condamné à rembourser des députés coupables de négligence dans l'accomplissement de leurs fonctions de censeurs d'une Compagnie d'assurances.

Enfin, va-t-on l'inviter préalablement à reverser dans les caisses de la Banque les appointements qu'il a si peu gagnés ?

Ce serait justice, mais nous n'osons pas l'espérer.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS (*L'Avenir du Tonkin*, 15 mai 1897, p. 2, col. 3-4)

Contrairement aux prévisions des médecins, Abock, le comprador de la Banque de l'Indo-Chine, est mort dans la soirée de mardi.

Nous ne pensons pas que la Banque se soit trouvée en présence d'un vulgaire filou, d'un homme qui faisait des faux pour détourner des fonds et les mettre en sûreté et s'appropriant à lever le pied au bon moment.

Nous inclinierions plutôt à penser que cet agent infidèle s'est trouvé entraîné dans des spéculations malheureuses et qu'il a fait comme les joueurs qui ont perdu une première fois une somme qui ne leur appartenait pas, il a glissé sur la pente fatale.

Découvert, son parti a vite été pris ; avec le stoïcisme des peuples de l'Extrême-Orient, il s'est condamné à disparaître et vite, il a avalé du poison et y attendu la mort, sans même essayer de se défendre ou de chercher à offrir à la banque de faire combler son déficit par sa famille et ses amis ; ce qui lui aurait été peut-être possible avec le temps.

Comme nous l'avons dit, la banque se trouve devant un cas très ordinaire : un détournement assez gros, vu l'importance des capitaux que maniait le coupable.

Le neveu d'Abock, un jeune et gros chinois que tout le monde connaît bien à Hanoï a été interrogé le jour même de l'arrestation de son oncle. Le lendemain, il avait repris comme à l'ordinaire son service à la Banque, mais il a filé à la française, comme disent les Anglais.

Il paraît qu'il a emmené avec lui la femme d'Abock.

On ne croit pas que ce garçon soit coupable ; n'est-ce pas un philosophe chinois qui a dit : si l'on m'accusait d'avoir volé la Grande Muraille, je commencerais par aller faire un petit tour au Japon, paroles que le chancelier d'Aguesseau a parodiées en écrivant :

si l'on m'accusait d'avoir mis les tours de Notre-Dame dans ma poche, je commencerais par mettre la frontière entre moi et la justice de mon pays.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1897, p. 2, col. 4)

À propos de l'affaire des détournements de la Banque de l'Indo-Chine, la *Gazette d'Haiphong** cherche à dégager la responsabilité du censeur de cet établissement, M. de Marguerie de Montfort, de rageuse mémoire.

Ce que nous avons dit, affirme notre confrère, est une erreur.

« Le censeur de la Banque, dit-il, ne peut que vérifier si celle-ci possède dans ses caisses le numéraire pour représenter le montant de ses émissions, mais il n'a aucun pouvoir de contrôle sur les différentes opérations commerciales que traite la Banque.

M. de Montfort n'avait donc pas à vérifier les valeurs en portefeuille du comprador A.-Boc. »

Autant de mots, autant d'erreurs et nous allons essayer de le prouver péremptoirement.

Si nous lisons le décret instituant la Banque de l'Indo-Chine, que notre confrère trouvera à la page 39 du Ganter, nous voyons :

Section III

Du commissaire du gouvernement et des censeurs administratifs.

Art. 65. — Le Commissaire du Gouvernement est convoqué à chaque séance du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires. Il veille à l'exécution des statuts et règlement de la Banque ; *il exerce sa surveillance sur toutes les parties de l'établissement, il se fait représenter l'état des caisses, les registres et les portefeuilles*, et requiert tous extraits et copies des livres de la Banque.

Il propose toutes les mesures qu'il croit utiles et peut faire inscrire de droit ses propositions et observations sur le registre des délibérations du conseil d'administration.

Art. 67. — Un censeur administratif est nommé par le Ministre de la Marine près de chaque succursale de la Banque.

Art. 68. — Les censeurs administratifs remplissent dans les succursales, les fonctions attribuées par l'art. 65 au commissaire du Gouvernement au siège social, ils requièrent inscription de leurs observations sur un registre à ce destiné. Ils correspondent avec le Gouverneur et le Ministre et rendent compte chaque mois et plus souvent s'il y a lieu, de la surveillance.

On le voit, les fonctions de censeur de la Banque sont nettement définies par décret, elles sont méticuleuses, difficiles à remplir et demandent un travail et une surveillance de tous les instants.

C'est pour cela qu'il est alloué au censeur des appointements assez gros, 6.000 fr. par an.

Nous sommes loin, on le voit, d'un monsieur qui, de temps en temps, vient compter le numéraire en caisse et se lave ensuite les mains.

Il serait très curieux de savoir comment M. de Montfort s'est acquitté de sa mission ; ses rapports mensuels, ses observations, ses correspondances affirmant que tout est en parfait état, y compris le portefeuille du comprador, doivent être curieux à lire.

Ou il n'a rien vu, ou il n'a rien fait ?

Dans l'un ou l'autre cas, il a touché indûment environ 18.000 francs pendant son séjour ici.

Personne ne lui en demandera le remboursement, soyez-en sûr, et si, par extraordinaire, la Banque avait cette velléité, M. de Marguerie de Montfort répondrait

que, n'étant pas au coin du quai, il ne rend pas l'argent, qui a, d'ailleurs, été dépensé par lui en achat d'eau de toilette de « Nubian » souveraine, comme on le sait, pour conserver à la peau sa couleur naturelle.

À la Banque de l'Indo-Chine

150.000 PIASTRES DE DÉTOURNEMENT
(*L'Extrême-Orient*, 31 mai 1897, p. 1-2)

Depuis trois jours, il n'est bruit dans Hanoï que des vols commis à la Banque de l'Indo-Chine par le comprador chinois, nommé Abock, qui jouissait de toute la confiance, etc, etc. On connaît la formule employée d'ordinaire pour les employés infidèles qu'on croyait l'honnêteté même.

Les détournements s'élevaient à la somme modeste de 150.000 piastres. Tout d'abord, bien de nos compatriotes seront étonnés de ce chiffre fantastique, surtout sachant que la Banque est méfiante, à juste raison. Il faut dire que le comprador avait un cautionnement déposé de 60.000 piastres. On voit donc par ce chiffre qu'Abock était un personnage important. De plus, il possédait de nombreux immeubles en ville.

Le pot aux roses a été découvert à la suite de la vente de l'usine Bourgouin. On sait quelle émotion a causé cette cession d'une filature française à des Chinois. Or, aujourd'hui, on peut dire que l'usine n'est plus vendue.

Voici ce qui s'est passé.

À Haïphong, M. Michélot, inspecteur de la Banque pour l'Extrême-Orient, apprit par les journaux cette vente imposante. Il s'émut des protestations de la presse. Nous ferons remarquer, entre parenthèses, que celle-ci a quelquefois du bon, puisque ses articles ont amené la découverte d'une vaste escroquerie.

Montant à Hanoï, M. Michélot interrogea Abock. Celui-ci se troubla. L'inspecteur demanda alors à Abock les noms de gros Chinois qu'il devait représenter et les preuves de leur solvabilité. Abock alors apprit qu'il était seul dans l'affaire et qu'il n'avait pas encore pu trouver d'associés.

Immédiatement, après un pareil aveu, il n'y avait plus qu'à examiner la situation du portefeuille pour voir si Abock avait été aussi honnête dans toutes les autres affaires. On découvrit de nombreux détournements.

Avant de les expliquer, une simple remarque en passant. Dans une vente aussi importante que celle de l'usine Bourgouin, il a dû y avoir un contrat dressé en bonne et due forme. Or, pour dresser cette pièce légale, il faut également d'autres pièces dont l'authenticité doit être indiscutable. Abock se présentait, disait-il, au nom de gros commerçants chinois. Il a donc dû produire un acte l'instituant leur fondé de pouvoirs. Leur procuration a dû être exigée. Nous ne voulons pas croire qu'on ait été négligent au point de ne pas la réclamer à Abock Et cependant...

Passons maintenant aux divers détournements :

Le truc employé par Abock était fort simple. Presque tout le portefeuille chinois était faux. On nous assure que de nombreux commerçants chinois étaient portés comme devant des sommes que la Banque leur aurait avancées. Or, ils n'ont demandé aucune avance à Abock. Ceci paraît résulter de l'annonce que publie un de nos confrères et dans laquelle, six « négociants chinois établis à Hanoï, ont l'honneur d'informer le public par le présent avis, qu'ils ne sont redevables depuis assez longtemps d'aucune somme envers la Banque de l'Indo-Chine.

« En conséquence, tous les billets portant leurs noms et mis en circulation ne seront pas payés par eux, car ils n'émanent pas de leur maison et portent de fausses signatures.

« Ils ne se sont jamais portés caution pour personne. »

Des morts, des vivants disparus ont été portés comme devant des sommes assez importantes. On nous assure, du reste, qu'Abock avait l'habitude, lorsqu'un Chinois solvable venait demander le secours de la Banque, de toujours se faire intéresser, lorsque l'affaire lui plaisait, par le quémendeur. On juge donc de l'importance qu'avait prise le personnage parmi ses compatriotes. À ce point qu'on nous assure même que l'un d'eux savait avoir depuis assez longtemps au portefeuille un billet de 2.000 piastres qui était faux, Abock ayant imité la signature, mais que jamais il ne se décida à le dénoncer.

Or, on nous permettra de trouver singulière la facilité de la Banque a fait affaire avec des Chinois sur-simple signature (contrefaite par dessus le marché et ne portant pas le cachet spécial que tout commerçant chinois appose à son caractère) alors que pour les Européens, elle exige garanties sur garanties... quand elle consent.

Abock a été arrêté et interrogé par le juge d'instruction. Il a tenté de s'empoisonner, se voyant découvert. Durant la journée de lundi, on a cru qu'il ne pourrait être sauvé. Le soir, on espérait pouvoir le rendre à la santé et aux juges.

À la Banque, c'est M. Michelot, inspecteur pour l'Extrême-Orient, qui a procédé à toutes ces investigations. Il y a eu conférences sur conférences entre lui et MM. Isnard, directeur de Haïphong, et Gravelle ⁵, gérant la succursale de Hanoi.

Dans la matinée de lundi, le commissaire de police, en vertu d'un mandat d'amener de M. le juge d'instruction, a procédé à l'arrestation d'Abock, dans les bureaux mêmes de la Banque.

Au cours de la perquisition qui eut lieu dans l'après-midi au domicile du prévenu et en sa présence, celui-ci fut tout à coup pris, vers 4 heures, de troubles qui offraient le caractère d'un empoisonnement.

On appela immédiatement le Dr Bouyssou, médecin des services extérieurs, qui administra au malade un vomitif énergique, à l'aide d'une injection sous-cutanée d'apomorphine. Le malade fut transporté à l'hôpital ; avant-hier, il paraissait hors de danger, mais dans un état de faiblesse et de prostration qui ne permettait pas de lui faire subir un interrogatoire.

Abock avait dit à l'avance, paraît-il, qu'il s'empoisonnerait ; on suppose qu'il a dû absorber un toxique bien connu des Chinois et qui est un composé d'opium et de vinaigre.

Ce mélange produit de l'acétate de morphine qui cause, si la dose est suffisante, une mort rapide et infaillible.

Cette dernière est survenue mardi soir : Abock a succombé malgré tous les soins.

Comment maintenant admettre que ce Chinois ait pu s'empoisonner aussi facilement alors qu'il était en état d'arrestation ?

On nous raconte à ce sujet que, pendant l'interrogatoire, on a permis au coupable d'aller seul aux cabinets du Palais de Justice. Ce serait là qu'Abock, momentanément isolé de ses gardiens, aurait avalé le poison. On nous permettra de trouver étrange cette facilité d'agir laissée à un Chinois que la gravité de l'accusation aurait dû faire étroitement surveiller. Depuis l'affaire Tétard, où on s'est montré d'une grande sévérité, nous croyions que cette même sévérité s'employait tout aussi bien à l'égard des Chinois coupables que des Européens.

.....

⁵ Charles Gravelle (1864-1929) : il effectua toute sa carrière à la Banque de l'Indochine : ... directeur à Tourane, puis à Phnom-Penh et de nouveau à Tourane. Voir [encadré](#).

Autour d'un vol

La mort du comprador de la Banque de l'Indo-Chine, dans les circonstances que l'ont sait, met en lumière tout ce qu'il y a de profondément singulier dans le fonctionnement de la Banque de l'Indo-Chine. En allant au fond des choses, on verrait bien vite que la Banque de l'Indo-Chine est d'abord une banque d'émission et, en second lieu, une banque d'État, toutes les fois que le déficit peut être pallié et qu'il n'est pas encore nécessaire de recourir à l'emprunt public. Quant aux commerçants français, cette banque leur prête de temps à autre, uniquement pour ne pas encourir d'une façon trop justifiée le reproche de ne rien faire pour le colon. Puis enfin, comme il faut bien qu'elle prête quelque part, pour distribuer des dividendes à ses actionnaires, elle prête à des Chinois et devient en réalité une banque chinoise.

Toutefois, comme il est fort difficile d'apprécier la solvabilité d'un monsieur qui vous vient du Setchoffuen [sic] ou du Fokien, la banque a imaginé le système du comprador cautionné. L'homme qui porte ce titre est, en apparence, un serviteur, un vulgaire comprador ; il est, au fond, le conseil de la banque, le directeur de cette banque pour la partie chinoise. Comme garantie de cette gestion, le comprador apporte, non pas des actions de la Banque de l'Indo-Chine qui sont déposées dans la caisse sociale, mais un cautionnement, — généralement de 30.000 piastres — que fournissent deux ou trois commerçants chinois.

Une fois ce cautionnement fourni, le comprador peut tout faire, car personne ne le contrôle. Il peut être, à son gré, honnête ou malhonnête, et sa conduite en ce sens sera du reste dictée par son intérêt.

A-t-il intérêt à durer longtemps ? Il fera des affaires honnêtes. A-t-il l'intérêt contraire ? Sa conscience ne l'arrêtera pas. Tout au plus aurait-il à examiner si la perte de son cautionnement est supérieure ou inférieure au bénéfice qu'il retire, lui, ainsi, de ses cautions des opérations véreuses auxquelles il se livre.

Deux fois déjà, les compradores de la Banque de l'Indo-Chine ont opté pour ce dernier parti. La première fois, ce fut en Cochinchine et le directeur de la Banque de Saïgon, mis en éveil par la fuite du comprador, eut l'idée de faire traduire le nom des signataires chinois qui avaient souscrit des effets à trois ou quatre mois.

Il trouva le portefeuille de la Banque, composé de traites, signées par des commerçants chinois, ayant les noms fantaisistes suivantes : *Tu m'ennuies. — Je retourne en Chine. — J'ai bien dîné hier. — Tous les Français sont des salauds, etc., etc.* (authentique.)

Nous allons avoir probablement une réédition d'un pareil portefeuille pour la succursale d'Hanoï. Gageons que la Banque de l'Indo-Chine aimera mieux supporter la perte intégrale plutôt que de publier au grand jour le nom de ses débiteurs chinois. Dans l'espèce, la Banque laissera dans cette affaire un peu d'argent et pas mal de considération !

Si, au moins, une perte de 150 à 180 mille dollars pouvait l'amener à des réflexions salutaires !

Avec le chiffre même de cette perte, que d'heureux la Banque aurait pu faire de parmi les colons, en les secondant dans leurs entreprises et leurs projets ! Jamais l'élément français ne lui fera subir des pertes aussi cruelles que l'élément chinois. Elle ferait peut-être bien, comme l'on dit vulgairement, de changer son fusil d'épaule et de ne pas dédaigner le Français qui, somme toute, est connu et signe de son nom.

En même temps, ce doit être une joie pour tous les Français de voir que ces fameux négociants chinois, dont on vantait l'habileté commerciale, ne marchaient qu'avec l'argent de la Banque. Ils ne travaillaient que grâce à un crédit qui n'était pas en rapport avec le chiffre de leurs affaires. Le crédit va se resserrer pour eux ; c'est le moment pour nous d'être hardis et de nous remettre à leur faire concurrence.

LA VILLE.
(*L'Extrême-Orient*, 16 mai 1897)

On découvre de jour en jour des choses insensées sur le comprador Abock.

Les Chinois ayant besoin d'argent avaient une telle confiance en lui qu'ils signaient, paraît-il, des traites en blanc libellées en français. De telle sorte qu'aujourd'hui, quelques célestes se trouvent devoir des sommes bien supérieures à celles qu'ils ont touchées réellement. Abock ayant porté toujours un chiffre plus élevé.

Un commerçant chinois avait même des billets surchargés ainsi ; à l'échéance, il ne payait que juste la somme empruntée, et savait parfaitement qu'Abock faisait la différence: ! Il n'a jamais rien dit ! Il est vrai que les Chinois n'ont pas les mêmes mœurs commerciales que nous.

La Banque remboursée
(*L'Extrême-Orient*, 20 mai 1897)

Est-ce un précédent article, paru dans ce journal, qui a fait réfléchir les Chinois ? Peut-être ont-ils craint de se voir couper le crédit si la mort d'Abock était suivie d'un krach chinois. Aussi on s'est ravisé. Il n'est plus question de Chinois refusant de payer, comme on l'avait annoncé tout d'abord. Bien plus, le déficit, en admettant qu'il ait existé, est remboursé, et l'on donne même le nom du nouveau comprador de la Banque de l'Indo-Chine. Ne vous adressez pas à ce dernier établissement pour avoir des nouvelles sur les détournements dont il a été victime. Il vous sera répondu qu'ils ont été grandement exagérés, qu'après tout, Abock était peut-être un honnête homme, puisqu'il s'est suicidé.

En un mot, le clan chinois a payé les 150.000 piastres de déficit pour obtenir le renouvellement de son crédit. La banque le leur continuera, car elle voulait avant tout être remboursée. Abock est presque un sot de s'être suicidé si vite et le public est prié de faire le silence sur cette affaire.

LA BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*L'Extrême-Orient*, 23 mai 1897)

On a pu constater, lorsque furent connus en ville les détournements du comprador de la Banque de l'Indo-Chine, combien peu cette dernière était sympathique. Quand d'aventure éclatent de semblables désastres financiers, la Société ou le patron qui en est la victime est toujours l'objet de la commisération publique. Chacun est navré de ce qui arrive, alors que cette fois-ci, au contraire, la mésaventure de la Banque n'a rencontré que des indifférents ou des railleurs.

Ce sentiment est trop profondément vrai, l'opinion publique tout entière est trop défavorable à la Banque de l'Indo-Chine pour ne pas ici rechercher les causes de cette antipathie. Il est incontestable, en effet, que le contraire devrait se produire et que cet établissement de finances devrait jouir d'une réelle popularité. Il est loin d'en être ainsi, et ceci nous amène à en expliquer les raisons. Nous allons le faire sans parti-pris, nous gardant des personnalités, et disant simplement tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

La Banque de l'Indo-Chine a été créée et mise au monde pour favoriser le commerce et l'industrie. Les mots ont l'ironie sanglante, parfois ! Car on avouera avec nous que si le but à atteindre eut été justement l'opposé de celui qu'on lui fixait, elle n'eut pas agi autrement qu'elle l'a fait.

On compte ceux de nos compatriotes auxquels le secours de la Banque a permis de sortir de l'ornière et d'aller de l'avant. Elle ne sait faire qu'une chose : garnir son portefeuille de billets de complaisance. Toutes les affaires qui lui ont été présentées ont été étouffées, si on peut ainsi s'exprimer, à de très rares exceptions près. Mais ni le censeur que paye le Protectorat, et qui a changé déjà maintes fois, ni les inspections générales n'ont voulu reconnaître qu'avec de semblables procédés, qu'avec son portefeuille ainsi composé, la banque se tenait en dehors de ses statuts.

Ce qui se passe pour le portefeuille européen est également vrai pour le portefeuille chinois. L'affaire A-bock l'a démontré péremptoirement. Comme nous le disions dernièrement, si les sommes perdues avaient été employées à favoriser les Européens, il est probable d'abord qu'elles eussent permis à ceux-ci de ramasser quelque pécule et, en même temps, rapporté de beaux intérêts à la Banque.

Car si nous faisons le compte des sommes détournées à la Banque par des Chinois, en lesquels elle a mis toute sa confiance, nous arrivons au chiffre fantastique de **un million de piastres** ! Quatre Célestes en effet, et non des moindres, ont posé le fort lapin : Winh-fat-Chong, Vantaï, Kuang-sing et A-bock. Avec ce million, placé entre des mains européennes, quels travaux n'aurait-on pas fait, quelles fortunes nos concitoyens n'auraient-ils pas commencées ! Mais il est vrai de dire que la Banque ne peut en aucune façon avoir confiance en des Européens qui ne lui ont jamais rien fait perdre. Les Chinois, à la bonne heure !

Du reste, ce n'est un secret pour personne que la Banque ne tient pas à faire des affaires. L'ordre vient de Paris et il est scrupuleusement suivi. Pourquoi, du reste, ne le suivrait-on pas ? Si la maison avait besoin d'argent, passe. Mais l'émission de son papier monnaie et les opérations de transfert lui rapportent des bénéfices suffisamment coquets. Établie depuis vingt ans, elle a toujours donné comme moyenne de dividendes de 20 à 25 pour cent, sauf la fameuse année où on distribua plus de trente. Elle est parvenue à former une réserve de 450.000 francs, soit le sixième de son capital, puisque 3 millions seulement ont été versés sur les 12 que le décret de 1888 fixait comme capital.

Or, chose bizarre, étant donné le complet désintéressement de la Banque vis-à-vis de tout le commerce européen, ce n'est absolument que ce seul commerce qui lui a donné cette prospérité actuelle, en lui permettant d'émettre son papier monnaie et de procéder aux transferts d'argent. Avec les Chinois, en effet, les opérations *n'ont jamais laissé de bénéfice* par suite des pertes que les comprador malhonnêtes faisaient subir. On vient de voir, du reste, que les Célestes coûtent déjà un million de piastres à la Banque !

Les raisons qui ont permis à cet établissement financier de distribuer à ses actionnaires des dividendes presque fantastiques sont nombreuses. En premier lieu, il faut citer les commissions excessives demandées, qui sont l'entrave la plus caractérisée qu'on puisse mettre au commerce.

La différence du change vient ensuite. Le taux officiel, à l'heure actuelle, est à 3 fr.50. Or, que voyons-nous en banque ? À vue sur Paris 2,40. Sur province, 2 fr. 45. Différence : à peu près 2 et demi pour cent, tout simplement !

Et l'escompte ! Et l'intérêt de l'argent, dix, douze et même quatorze pour cent, lorsqu'on consent à en prêter à un Français, sur première hypothèque, avec deux ou trois autres signatures ! Nous connaissons une personne, parfaitement solvable, ayant une situation, qui demandait un jour à emprunter une somme assez minime. On lui réclama tout simplement les signatures de trois personnes qui, à elles trois, peuvent

passer pour les plus riches de Hanoï ! Or il faut noter que d'argent prêté par la Banque ne lui coûte rien, puisque ce sont les fonds en contrepartie de l'émission des billets.

Puisque nous parlons de l'émission des billets et avant que de passer à certaines questions délicates, nous allons apprendre à nos lecteurs un fait assez étonnant.

On se souvient que la Banque avait émis un jour la prétention de ne plus payer à Haïphong les billets émis à Saïgon et réciproquement ! La prétention était exorbitante puisque chacun de ses billets porte en toutes lettres : payables au porteur. Mais la banque eut été sans doute bien étonnée si quelqu'un, à Haiphong, se fut présenté à ses guichets et eut refusé des billets émis dans cette ville, comme n'ayant *absolument aucune valeur*.

Car les billets émis à Haïphong par la Banque de l'Indo-Chine n'ont aucune valeur,

Le décret de création de la Banque date de 1873. En 1888, un second décret portait son capital de 8 à 12 millions.

Aucun de ces décrets n'a été promulgué ici !

Or, on vient de voir ce qui s'est passé pour les droits d'enregistrement. *Le tribunal a débouté le Protectorat de sa demande. C'est exactement la même question. Le décret n'ayant pas été promulgué ici, la Banque n'a pas le droit d'y émettre des billets.* Bien mieux, on peut dire qu'elle n'a pas même de droit à l'existence.

Ceci dit, après en avoir terminé avec ce point de droit assez curieux, nous passerons maintenant à l'examen de griefs d'un ordre plus délicat, ceux-ci.

Nos lecteurs savent ce que l'on entend par *cession de mandats*. Un adjudicataire de travaux, avec une autre signature au moins, se présente à la Banque et, sur des billets portant les deux signatures, obtient l'escompte de ces billets, à la condition de faire cession de tous les mandats qui seront délivrés à l'adjudicataire, et afférents aux travaux dont il est question.

On paraît agir avec une certaine naïveté dans cet établissement de crédit. Nous venons de voir que les billets émis à Haïphong n'avaient pas de valeur.

Eh bien, les cessions de mandats n'en ont pas plus !

On s'en est aperçu dernièrement. Il est incontestable, a-t-on dit, qu'on ne peut légalement céder des mandats *futurs* en paiement d'une dette *qui n'existe pas encore*, puisque vous ne prendrez d'argent qu'au fur et à mesure de vos besoins. De plus, la somme de cette dette est indéterminée puisque vous ne savez combien vous serez obligé de prendre pour mener à bien vos travaux.

En résumé, nous estimons que la Banque est complètement en dehors de la voie que ses fondateurs espéraient lui faire suivre. Nous savons bien que nombreuses seront les difficultés pour arriver à lui faire changer les habitudes prises. Elle est, en effet, une puissance à l'heure actuelle et un gouverneur général, même indépendant, doit compter avec elle.

Mais, quand bien même il n'ignore pas que c'est là le pauvre pot de terre s'en allant choquer contre un ventre d'airain, il y a une satisfaction grande pour le journaliste de dire ce qui est.

Le crédit de chacun est aujourd'hui dirigé par cet établissement. Tout s'y fait par routine sans que jamais on se soit expliqué ce qu'on y faisait, sans que jamais on se soit rendu compte du mécanisme d'une opération financière.

De plus la fameuse formule d'après laquelle la Banque devait aider le commerce et l'Industrie est une formule pour prospectus. Quand, à côté des barrières insurmontables que cette Banque française a apporté, au contraire, au négoce, on voit ce qui se passe dans les établissements similaires anglais, où toutes les difficultés semblent être aplanies, on se demande si pareille institution, loin d'être un bienfait pour le pays, n'est pas, au contraire, une des causes principales de son anémie.

L. G.

NOUVELLES LOCALES
(*L'Extrême-Orient*, 20 juin 1897)

Serait-ce vrai ?

A-boc, comprador de la Banque, passe, à l'heure actuelle, pour avoir été calomnié.

Or, on nous assure que dernièrement, lorsque l'on a vérifié l'encaisse métallique à la dite Banque, on s'aperçut que les sacs de 200 piastres n'en contenaient que 190, on fut obligé de compter ce contenu, ce qui demanda un certain temps.

Serait-ce vrai ?

LETTRE DU TONKIN
par E. D.
(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1897)

(De notre correspondant particulier)

[...] Les fondateurs de la filature de coton de Hanoï [Meiffre cousins et Cie] ont [...] procédé à une liquidation après dix-huit mois de fonctionnement. L'usine avait été cédée, pour dix ans, également à un Chinois. Cette affaire, conclue dans des conditions singulières, avait fortement ému la colonie. Heureusement, elle n'a pu recevoir de suite, le preneur, qui était le comprador de la Banque de l'Indo-Chine, convaincu d'avoir volé 400.000 fr. à la Banque, s'étant empoisonné. Mais, dans l'un et l'autre cas [la fabrique d'allumettes et la filature de coton], les actionnaires étaient des capitalistes français qui ont perdu une forte partie de leur mise. L'impression relative aux opérations industrielles à tenter au Tonkin a dû être des plus déplorables, alors que ces échecs proviennent, soit du manque de sérieux, soit du manque de compétence des personnes placées à la tête de ces établissements. [...]

LA DOUCE BANQUE
(*L'Extrême-Orient*, 9 septembre 1897, p. 1, col. 1 et 2)

On nous annonce de Paris la révocation de M. Dupré, ancien directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï.

C'est à la suite de l'affaire A-Bock que cette décision a été prise. Mais, déclarons-le bien vite, il ne faut y voir que le désir éprouvé par la Banque d'avoir, coûte que coûte, une victime expiatoire.

Néanmoins, cette victime regimbe et ne veut pas se laisser immoler sans protester. Il est inadmissible, en effet, qu'après avoir prévenu la maison centrale à Paris, quelques mois avant les affaires A-bock, de la situation peu claire de ce dernier, qu'après avoir réclamé en vain une augmentation notable du cautionnement et avoir vu le conseil d'administration rester sourd à ses avis, on vienne dire à l'ancien directeur : C'est vous qui êtes responsable de tout ce qui s'est passé !

M. Dupré sera ici en octobre prochain, dans quelques semaines, par conséquent, et intente un procès à la Banque. Il est probable qu'on va rire, qu'on va même se tordre un tantinet, sauf la Banque, qui seule fera la grimace. Car, on nous assure que M. Dupré a gardé le double de toutes les lettres confidentielles envoyées par Paris. On juge d'ici la macédoine que tout cela va faire ! Les amateurs de pieds dans le plat vont être contents. M. Dupré, nous écrit-on, est décidé à les y mettre... jusqu'au ventre !

On va enfin apprendre avec quelle désinvolture les colons et l'administration sont traités par une Société financière qui a charge, d'après ses statuts, d'apporter aide et protection aux premiers et d'aider la seconde de ses capitaux. Je cas échéant. On va voir avec quel sans-gêne la Banque traite les plus grosses affaires financières, certaine qu'elle est, son contrat en poche, d'être toujours *personna gratissima* auprès des gros pontes de la finance parlementaire, si on peut ainsi s'exprimer.

Cari la Banque — avec un grand B. — est très convaincue de sa toute-puissance. Cela est si vrai qu'un jour, il n'y a pas très longtemps, un directeur que nous ne voulons pas nommer, de crainte d'être accusé de lui jeter la pierre, se disait, en tant que directeur de la Banque, l'égal du gouverneur et s'étonnait qu'on put croire qu'il avait à se déranger le premier, lorsque le chef de la colonie se figurait avoir besoin de lui parler !

Il est donc temps de réduire à ses justes proportions un établissement de crédit — ô combien ! — qui pense faire ici la pluie et le beau temps, et qui règle la marche de ses affaires sur les ennuis intérieurs qu'il peut éprouver de temps à autre. Savez-vous, en effet, quelle a été l'une des premières conséquences de l'affaire A-bock, dès que tous les détails en ont été connus à Paris ? On a réduit tous les crédits.

Parbleu, direz-vous, voilà qui est parfait. Chat échaudé est méfiant, et nous comprenons parfaitement la Banque d'avoir opéré cette réduction dans le crédit des Chinois.

Or, c'est là que gît votre erreur, précisément. Car ce n'est pas le crédit des Chinois qui a été réduit, mais bien celui... de tous les Européens en compte courant avec la Banque !

Ainsi, un comprador dans lequel on ne devait avoir qu'une confiance limitée, puisque M. Dupré avait prévenu qu'il se passait des choses louches, fait un trou respectable dans la lune. C'est un employé de la maison, indiscutablement. N'importe ! On va réduire le crédit consenti à tous les clients européens de cette maison !

Si, demain, vous avez des chaussettes à acheter et que, vous rendant dans la maison Charpentier ou Faucon, on vous réponde qu'il est impossible de vous donner la marchandise à crédit, comme par le passé, parce qu'un employé indigène a commis un vol dans le magasin, il est probable que vous irez ailleurs en vous jurant de ne plus jamais remettre les pieds chez ces commerçants. Seulement, ceux-ci sont justement trop commerçants pour commettre pareil impair. Et puis, il y a la concurrence ! La Banque, elle, sait qu'on ne peut aller en face. Alors elle en profite, et largement. On pourrait même dire outrageusement.

Ainsi, c'est l'abus du privilège, bien net, bien caractérisé. Nous savons bien que tout ce que nous pouvons dire, tous les griefs que le public formule contre cet établissement — et Dieu sait s'ils sont nombreux ! — ne peuvent malheureusement ébranler la puissante institution. Elle est seule, unique dans son genre, maîtresse de la situation: elle en profite, un peu beaucoup. Mais vienne un jour la concurrence, vienne une autre banque sérieuse, s'installer en face d'elle, alors il est probable que hautaine de celle-ci changera quelque peu. Elle mettra, comme on dit, de l'eau dans son vin, et deviendra plus accommodante, la crainte du voisin aidant. Malgré tout, nous espérons bien que ce sera trop tard et que les gens aux yeux *dessillés* lui tourneront le dos, en fredonnant: Souvenez-vous en ! Souvenez-vous en !

L. G.

On annonce le prochain départ de M. Gravelle, directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï.

M. Gravelle sera remplacé par M. Gaudiot, directeur de Pondichéry, et ira reprendre sa place parmi les sous-fifres à Haiphong.

Ayant voulu continuer les traditions de Haiphong, où les agents de cette banque suivent scrupuleusement les ordres de Paris de n'avoir aucune relation avec qui que ce soit, M. Gravelle n'a pas réussi ici. Il ne laissera que le souvenir d'un directeur peu sympathique, voulant être solennel et ne paraissant que compassé.

Bon voyage.

LISTE établie par la Commission prévue par l'article 7 du décret du 8 août 1898, à l'effet de choisir cinquante notables parmi lesquels seront désignés les assesseurs à la Cour criminelle du Tonkin, pour l'année 1899.
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 décembre 1898)

Gaudiot, directeur de la Banque de l'Indo-Chine.

Banque de l'Indo-Chine
Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 1898
(*Le Messenger de Paris*, 26 mai 1898, p. 3)

.....
Vous n'ignorez pas, messieurs, que les affaires avec la clientèle chinoise se traitent en Chine et en Indo-Chine, par l'intermédiaire d'un comprador, sorte de courtier attitré qui a également la charge des manipulations, du comptage et du sonnage des piastres, et de l'essayage de l'argent. Au cours d'une inspection de nos établissements du Tonkin, il fut constaté que le comprador de l'agence d'Hanoï était parvenu à substituer dans le portefeuille de cette agence, à des effets authentiques, des effets portant des signatures falsifiées. Une plainte déposée devant la justice amena son arrestation immédiate. Pendant une perquisition opérée à son domicile, en sa présence, le comprador parvint à s'empoisonner. La disparition de cet agent chinois, avant que la justice eût pu établir exactement son rôle, rendit assez laborieuse la liquidation du portefeuille chinois de l'agence.

Mais, fidèles à la règle que nous avons toujours observée, nous avons amorti immédiatement les valeurs irrécouvrables et avons constitué des provisions suffisantes pour celles qui pouvaient nous paraître douteuses. Il n'y a donc plus aucun mécompte à craindre de ce chef.

Nous n'avons pas besoin de vous faire remarquer, messieurs, que malgré les précautions dont on s'efforce de s'entourer, il peut se présenter dans la gestion des affaires, des circonstances qui échappent à la prévision humaine. L'événement fortuit et regrettable qui s'est produit ne peut que nous encourager à être de plus en plus sévères et rigoureux dans toutes les mesures d'investigation et de surveillance qui nous paraîtront de nature à être adoptées. Des inspections répétées, opérées dans toutes nos succursales et agences, nous ont permis de constater une régularité parfaite dans toutes les opérations de nos sièges autres que celui d'Hanoï, à la réorganisation duquel nous avons procédé d'urgence.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1899)

Nous enregistrons avec un véritable plaisir les nominations suivantes qui viennent de se produire dans le personnel de la Banque de l'Indo-Chine :

.....
M. Szymanski, de la succursale de Hanoï, a été désigné pour remplacer M. Meyer à Tourane.

M. Gauthiot a été titularisé en sa qualité de directeur de la succursale de Hanoï.

M. Lehmann est commissionné et reste à son poste, à la succursale de Hanoï.

Tous ceux qui connaissent ces messieurs ont été à même d'apprécier l'aménité de leur caractère, et leur parfaite urbanité.

Nous sommes heureux de leur adresser nos sincères félicitations.

LE MONDE COLONIAL

(*Le Siècle*, 27 avril 1900, p. 3)

M. Gaudiot, directeur de la Banque de Indo-Chine à Hanoï, est attendu en France le 7 mai ; il a laissé la direction de la Banque à M. Gaston Mayer ⁶, directeur de l'agence de Tourane.

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 août 1900, p. 2, col. 4)

Un arrêté du 20 juin décide :

Sont nommés membres du comité local de l'Exposition de Hanoï :

Mayer directeur intérimaire de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï...

Chronique locale
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1900)

M. Mayer, directeur de la banque de l'Indo-Chine à Hanoï, est malade depuis quelque temps ; son indisposition tend à se prolonger et il est à craindre que si une amélioration prochaine ne survient, il ne se voie obligé de rentrer en France bientôt.

Nous faisons des vœux sincères pour le rétablissement de sa santé.

Hanoi
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1900)

⁶ *Gaston André Mayer* : né le 29 juin 1863 au Havre. Fils de Benjamin Mayer, tailleur, et de Mathilde Frank. Bachelier ès-sciences. Entré à la Banque de l'Indo-Chine le 1^{er} novembre 1891. Directeur de la succursale de Tourane (3 janvier 1897), à Shanghai (février 1899), Hanoï (1900), Hong-kong (1903), Haïphong (1905), Saïgon (1908). Chargé de l'installation d'une agence à Vladivostok (1918), sous-directeur à Paris (1^{er} janvier 1923). Chevalier de la Légion d'honneur (JORF, 28 février 1927).

L'état de santé de M. Gaston Mayer l'obligeant à rentrer en France, c'est, comme nous l'avons dit hier, mais avec quelques légères inexactitudes de détail, M. L. Ardain, contrôleur chef des services de la Banque de l'Indo-Chine à Haïphong*, qui a été chargé à titre provisoire de la direction de l'agence de Hanoï.

Haïphong
ARRIVÉES
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 septembre 1900)

Venant de Saïgon : MM. Gravelle, directeur B. I. C.

Alexandre SZYMANSKI, directeur (1900)

Né à Lyon, le 22 janvier 1857.
Fils de Napoléon Szymanski, professeur au Lycée, et de Césarine Dalloz.
Frère de Maximilien-Alphonse Szymanski (Lyon, 4 mars 1859-Hanoï, 3 octobre 1903), célibataire, inspecteur de 3^e classe de la Garde indigène, médaille militaire.
Célibataire.

Agent de la Banque de l'Indo-Chine depuis mai 1888,
Chef de la comptabilité de la succursale de Hanoï.
Directeur de la succursale de Tourane.
Directeur de la succursale de Hanoï (1900).

A su... se faire à l'occasion l'auxiliaire ou le conseiller du Protectorat pour les questions financières, participer même à des fonctions municipales en temps de crise dans la ville de Hanoï où il jouit de la sympathie et de l'estime de tous.

Membre de la commission municipale de Hanoï (oct. 1922).

Chevalier de la Légion d'honneur du 18 avril 1919 :
Décédé à Paris X^e, 111, rue La-Fayette, le 26 octobre 1928.

(*La Dépêche coloniale*, 25 novembre 1900)

Dans sa séance du 14 novembre courant, le conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine a nommé :

.....
Directeur de l'agence d'Hanoï, M. Alexandre Szymanski, en remplacement de M. Gaudiot, nommé sous-directeur de la succursale de Saïgon.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1901)

Dimanche 13 courant, a été couru le Rallie Paper organisé par nos sportsmen hanoïens.

.....
M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indo-Chine, qui a perdu son binocle, est forcé d'abandonner la piste et retient un instant l'attention de la plupart des spectateurs, amusés par cet offensif incident.

Il paraîtrait même que pour un grand nombre, s'est borné à l'intérêt de la chasse qui, courue dans le déboulé, sur un espace trop étroit, n'a permis qu'à quelques équipages de voir l'arrivée de la meute.

.....

Haïphong
DÉPARTS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1901)

Pour Marseille. — M. Lacaze, directeur de la Banque de l'Indo-Chine à Haïphong ;
M. Gravelle, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï [nommé à Tourane].

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} septembre 1901)

Ainsi que le fait connaître un avis publié d'autre part, les bureaux de la Banque de l'Indo-Chine seront, dès demain, transférés au boulevard Amiral-Courbet, dans un vaste immeuble, faisant face au square Paul-Bert.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 janvier 1902)

Les bureaux de la Direction des affaires civiles de l'Indo-Chine sont transférés dans l'ancien immeuble de la Banque de l'Indo-Chine. Entrée des bureaux : avenue Beauchamp.

L'Exposition d'Hanoï en 1902
LES COMITÉS D'ORGANISATION
(*Le Génie colonial*, mars 1902)

M. Gaudiot, directeur de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï ;
M. Mayer, directeur intérimaire de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine, à Hanoï ;

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1903)

.....

Le compte Immeubles figure au bilan, à la date du 31 décembre, pour 1.354.039 fr. 56. Ce compte, qui, à la fin de l'année 1901, s'élevait à 1.045.182 fr. 76, a été diminué au 30 juin 1902 de 87.954 fr. 55, représentant le prix de l'ancien immeuble d'Hanoï, devenu insuffisant pour les services et qui a été cédé au gouvernement de l'Indo-Chine après avoir acheté une maison plus vaste et plus appropriée aux besoins de la banque.

Hanoï
Nécrologie
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 octobre 1903)

Monsieur Szymanski, garde principal [inspecteur] de la Garde civile indigène, qui, ainsi que nous l'avons appris à nos lecteurs, était revenu gravement malade d'un poste de l'intérieur et était soigné chez son frère, l'aimable directeur de la succursale de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï, est mort, hier matin, malgré les soins dévoués et affectueux qui lui étaient prodigués. À M Szymanski, son frère, à sa famille et à ses amis, nous adressons l'expression de nos sincères condoléances.

Les obsèques ont lieu ce matin à sept heures 1/2.

BANQUE DE L'INDO-CHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 mai 1904)

L'agence d'Hanoï a pu développer d'une façon satisfaisante ses opérations locales, tant sous forme d'avances en compte courant que par voie d'escomptes. C'est le fait du grand mouvement d'affaires créé par les travaux d'utilité publique et par l'augmentation sensible de la population européenne qui en a été la conséquence. 600 kilomètres de chemin de fer sont actuellement en exploitation.

Hanoï
Naissance
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 septembre 1904)

Jean, Paul, Joseph, Marie Collin de l'Hortet ⁷, fils du caissier de la Banque de l'Indo-Chine ⁸.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 novembre 1904)

Dans la nuit de lundi à mardi, un indigène s'est introduit dans le domicile de M. Collin de l'Hortet, caissier à la Banque de l'Indo-Chine, boulevard Amiral-Courbet,

⁷ Jean, Paul, Joseph, Marie Léonce Collin de l'Hortet : marié à Paris XVIII^e le 22 nov. 1928 avec Simone Germaine Schwendinger. Décédé à Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Maritime) le 5 novembre 1996.

⁸ Paul Hilaire Marie René Collin de l'Hortet : né le 13 janvier 1867 à Poitiers (Vienne). Marié en 1900 à Pondichéry avec Renée Marie Lecat. Alors caissier de la Banque de l'Indochine en cette ville. Par la suite, directeur à Tourane, Haïphong, puis Pnom-Penh. Père de Yves de l'Hortet, de la Banque de Saïgon.

n° 51 M. de l'Hortet le surprit au moment où il lui dérobait son veston qui était placé sur une chaise dans la chambre à coucher et tira sur lui six coups de revolver.

Le voleur s'enfuit aussitôt et fut poursuivi par M. de l'Hortet, ses domestiques et par l'agent de police Wattel. Il se jeta dans le Petit Lac où il ne put être rejoint. On croit qu'une balle l'aurait atteint à une jambe.

Nos informations personnelles nous permettent d'ajouter qu'après le départ de ceux qui le poursuivaient, ce chevalier du brouillard est revenu sur le bord, dans les massifs d'arbustes, en face du bureau même de M. le directeur général des Douanes et Régies, au coin de la rue Balny et du boulevard Francis-Garnier. Il s'y est dissimulé, perdant du sang à gros caillots ; il y a même laissé une trace.

Hier, vers une heure 55, de l'après-midi, il en est sorti, au moment où les cantonniers et les coolies de la voirie venaient s'y rassembler. Il a gagné péniblement la direction de la pagode du Pinceau ; il était vêtu d'une longue robe annamite d'une soie noire brillante, son pantalon blanc assez long portait à chaque jambe deux larges coulées de sang, qui donnent à penser qu'il a dû être atteint par les balles au moins deux fois. Il était coiffé d'un turban noir, et par dessus sa robe, il avait endossé un veston noir ou bleu foncé assez long, peut-être celui qu'il a soustrait à M. de l'Hortet. Il a l'allure d'un interprète ou d'un citadin aisé. Figure maigre.

La police, avisée de cette découverte, est sur ses traces. Espérons qu'elle saura le découvrir et le mettre hors d'état de recommencer de quelque temps ses exploits.

Tam-Dao*
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1905)

Madame et monsieur R. de l'Hortet, caissier principal de la Banque de l'Indo-Chine, et leurs enfants sont en villégiature pour plusieurs mois à la station de la « Cascade d'Argent ».

Accident de voiture
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 juin 1906)

Mercredi soir, vers 6 heures, la voiture de M. Mary, caissier de la Banque de l'Indochine, rencontra un pousse pousse particulier dans lequel se trouvait M. Bettenfeld, employé à la voirie municipale.

La capote du pousse pousse fut endommagée.

M. Mary a effort spontanément de réparer le dégâts.

Tout est bien qui finit bien.

LISTE
DES
ÉLECTEURS DE LA VILLE DE HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 636-645)

821 Marie [Mary], Gabriel, comptable à la Banque de l'Indo-Chine.

874 Mollet, Jules-Lucien, agent de la Banque de l'Indo-Chine.

927 Pastouraud, Louis, agent de la Banque de l'Indo-Chine.

1106 Szymanski, Alexandre, directeur de la Banque de l'Indo-Chine.

BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Hanoï
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 643-645, 687, 689)

Szymanski, Alexandre, directeur
Marie (Gabriel), comptable.
Tijoux, comptable.
Mollet, Jules-Lucien, agent
Genoux, employé.

Auguste Léon SIRE, directeur

Né le 7 décembre 1871 à Paris.

Fils de Gabriel Honoré Sire, tailleur, et de Aline Pulchérie Petit, sp.

Marié le 28 octobre 1901, à Paris 8^e, avec Marie-Hélène Brunet, fille de Richard Brunet, ancien sous-directeur au ministère de l'intérieur, et petite-fille du général Brunet, l'un des héros de Sébastopol. Témoins de la mariée : Le Myre de Villers, député de la Cochinchine, et Lair, président-directeur des Entrepôts et magasins généraux de Paris ; du marié : Stanislas Simon, directeur général de la Banque de l'Indo-Chine, et Aristide Gandrey, administrateur de l'Opéra Comique.

À la Banque de l'Indo-Chine (1898).

Directeur des agences et succursales de Bangkok (1902-1906),

Pondichéry (1906-1908),

[Hanoï \(1909-1910\)](#),

Nouméa (1912-1913),

[Hanoï \(1913-1915\) : officier de l'instruction publique \(3 mai 1914\), membre de la commission municipale \(11 mai 1914\)](#),

Shanghai (1916-1918),

et Hong-Kong (1918-1919).

Sous-directeur de la Banque des Pays du Nord à Paris (août 1920-1922).

Chevalier de la Légion d'honneur du 3 août 1929 (min. Colonies) : inspecteur de la Banque de l'Indochine depuis 1922.

Membre du conseil d'administration et trésorier de la chambre de commerce franco-asiatique à Paris.

Décédé le 20 mai 1953 à Paris XVI^e.

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*Dépêche coloniale illustrée*, 31 mars 1911)

Agence de Hanoï

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 octobre 1913)



Banque de l'Indochine. — M. Noël Chaffanjon, de la Banque de l'Indochine, nous quitte pour aller accomplir, au siège social à Paris, son stage réglementaire.

Nous adressons au partant, avec nos souhaits de bon voyage, nos meilleurs vœux de pleine et entière réussite.

(Du 11 octobre 1913)

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1913, p. 1661-1662)

Il est fait concession provisoire à la Banque de l'Indochine, représentée à Hanoï par MM. Szymanski, directeur, et Garnier⁹, caissier, de la parcelle de terrain n° 48 dépendant du Domaine local sise au Tam-dao*, territoire de la « Cascade d'Argent », province de Vinh-yên, d'une contenance approximative de deux mille cinquante mètres carrés (2.050 m²), telle que ladite parcelle se trouve figurée au plan de lotissement en date du 4 octobre 1908.

Hanoï

Un grand mariage

(*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1914)

Mercredi 18 mars 1914, à 4 heures 30, dans la salle du conseil municipal, fort joliment ornée de plantes vertes, M. Logerot, administrateur-maire de la ville de Hanoï, a procédé au mariage de M. Hausmann¹⁰, chef de la comptabilité à la Banque de

⁹ Gustave Garnier : né en 1861. Frère aîné de Léon Garnier, qui finit sa carrière comme commissaire délégué du gouvernement général à Dalat, puis résident maire de Tourane. Futur directeur de la Banque de l'Indochine à Pnom-Penh.

¹⁰ René Hausmann (1889-1974) : petit-neveu du baron Hausmann, préfet de Paris. Futur directeur de la Banque de l'Indochine. Voir [encadré](#).

l'Indochine, avec M^{lle} Alice Warot, la toute gracieuse fille de M. l'ingénieur auxiliaire des Travaux publics.

Les conjoints étaient assistés de MM. Léon Rouen, ingénieur principal des Travaux publics ; Annibal Vincenti ¹¹, contrôleur des contributions directes de la ville de Hanoï ; Szymanski, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï ; et Sire, directeur p.i. de la Banque de l'Indochine à Hanoï, leurs témoins.

Après la lecture du code, M. l'administrateur-maire Logerot, en un discours plein d'à-propos et fort joliment tourné, adressa ses compliments et ses vœux au jeune ménage.

De la mairie, le cortège se rendit à la cathédrale où les époux reçurent la bénédiction nuptiale, pendant laquelle M^{me} Sellier chanta d'une voix admirable de pureté l'*Ave Maria* de Bizet, puis M. Le Guénédal, accompagné par sa jeune femme, joua avec son talent habituel et maestria l'Adagio de la sonate pathétique.

Une foule des plus nombreuse et des plus élégante assistait à cette belle cérémonie.

Le service d'honneur était assuré par les deux charmantes sœurs de la mariée : M^{lle} Hélène Warot, délicieuse robe orange, coiffée d'un béret en tagal noir qui lui seyait à ravir ; sa cadette toute mignonne en une exquise robe rose, auxquelles donnaient respectivement le bras MM. Devé et Oberlin ¹².

Dans le cortège, remarqué de magnifiques toilettes : la mariée, tout d'abord, ravissante de grâce et de jeunesse dans une vaporeuse toilette de crêpe de Chine blanc argent, et délicieusement voilée à la Greuze ; puis M^{me} Sire, très jolie robe noire brodée ; M^{me} Warot, robe de crêpe de Chine noire ; M^{me} Vincenti, fraîche toilette grise sur fond vieux rose d'une jolie tonalité ; M^{me} Morel, toilette pétunia d'un haut cachet d'élégance ; M^{me} Daurelle, ravissante toilette mauve ; M^{me} Gentilhomme, exquise toilette dentelle noire ; M^{me} Marcajour, fraîche toilette rose ; M^{me} Garnier, riche toilette soie blanche et rose ; M^{lle} Garnier, très élégante robe rose ; M^{me} Johnson, robe noire ; M^{me} Berk, toilette noire de haut goût.

Du côté des messieurs, remarqué : M. Szymanski, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï ; M. Sire, directeur p i. de la banque de l'Indochine à Hanoï ; l'ingénieur auxiliaire des Travaux publics Warot ; l'administrateur Morel ; le commandant Marcajour ; MM. Garnier, Sellier, Johnson, Daurelle, Rouen, etc., etc.

À l'issue de la cérémonie religieuse, madame Warot a reçu dans ses salons de la rue Richaud, où une foule élégante vint renouveler à M. et à M^{me} Haussmann ses souhaits de bonheur et où un lunch fut servi.

La réception fut charmante, pleine de gaieté et d'entrain et clôtura le plus heureusement du monde cette belle cérémonie.

Nous adressons à M. et à M^{me} Haussmann nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
Mariage
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juillet 1914)

Demain, mercredi 1^{er} juillet, à 16 heures 30, aura lieu le mariage de M. Mollard, (Alexandre, Cyrille), sergent d'infanterie coloniale, avec M^{lle} Léontine, Hortense, Marie, Schmitt, employée de banque. Les témoins seront MM. Sire, directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï ; M^{me} Berthe Serret, employée de commerce ; MM. Alfred Ambroise Ottoz et Jules René Dodane, sergents d'infanterie coloniale.

Nous adressons aux futurs époux nos souhaits de honneur.

¹¹ Annibal Vincenti (1880-1971) : marié à Marie Warot. Président de l'[Amicale corse du Tonkin](#) (1924-1926).

¹² Georges Léon Oberlin (1883-1951) : ingénieur ECP, ingénieur de la [Société d'études minières en Indo-Chine](#).

Hanoï
BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Hanoï
47, boulevard Amiral-Courbet
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 45)

MM. SIRE, directeur *p.i.* ; G. GARNIER, caissier ; L. PASTURAUD, chef de comptabilité.

Haïphong
Les obsèques de M. Maurice Garand
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mars 1915)

Ce matin, à 10 heures 30, ont eu lieu les obsèques religieuses de M. Maurice Garand, sous-directeur de la Société française des charbonnages de Hongay, originaire de Saint-Étienne, décédé à l'hôpital de Lanessan, à l'âge de 38 ans, des suites d'une hépatite suppurée, le 28 mars 1915.

.....

Remarqué dans l'assistance : M. Sire, directeur de la Banque de l'Indochine...

Hanoï
BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Hanoï
47, boulevard Amiral-Courbet
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 43)

MM. A. SZYMANSKI, directeur ; G. GARNIER, caissier ; L. PASTURAUD, chef de comptabilité ; LAMBLOT, commis de comptabilité.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française*, 20 avril 1919)

Szymanski (Alexandre), directeur de l'agence de la Banque de l'Indo-Chine à Hanoï. Titres exceptionnels : 31 ans de séjour colonial. A permis, par son dévouement, sa connaissance et son expérience du pays, la création et le maintien, durant la guerre, d'entreprises commerciales et industrielles qui ont rendu de réels services à la défense nationale et au développement économique de la colonie.

Hanoï
BANQUE DE L'INDOCHINE
Agence de Hanoï
47, boulevard Amiral-Courbet

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 43)

MM. A. SZYMANSKI, directeur ;
TOUSSAINT DE QUIÉVRECOURT ¹³, caissier ;
L. RICHARD, fondé de pouvoirs ;
G. BAZIN, chef de comptabilité.

DE BALMANN, directeur

Une vieille question qui se pose de nouveau
L'Annamite peut-il remplacer le Chinois dans l'emploi de comprador ?
(*L'Écho annamite*, 3 novembre 1921)

Il se passe, en ce moment, quelque chose qui agite un peu le monde intellectuel et commerçant annamite.

M. A-Hion, comprador de la Banque de l'Indochine à Hanoï, aurait manifesté l'intention de prendre un repos bien gagné et il aurait même envoyé sa démission à l'établissement financier dont il est l'utile et dévoué auxiliaire.

Cette nouvelle ne resta pas longtemps cachée : aussitôt, les postulants à ce poste de confiance se révélèrent nombreux. Il y eut des Chinois, naturellement ; il y eut aussi des Annamites. Ceux-ci, pour mettre tous les atouts dans leur jeu, et gagner la bataille qu'ils livrent à leur « oncle chinois », ont eu l'idée de faire circuler une pétition destinée au gouverneur général, et dans laquelle ils demandent que le comprador de la Banque de l'Indochine soit un Annamite, ou, si ce n'est pas possible, que le comprador chinois soit doublé d'un Annamite qui interviendrait dans les seules affaires indigènes.

Cette pétition a déjà reçu de très nombreuses signatures ; commerçants propriétaires et industriels annamites signent à qui mieux mieux, dans l'espoir que le gouverneur général imposera leur désir à la banque.

Tout d'abord, les pétitionnaires sont-ils bien certains que le gouverneur général aura le pouvoir d'imposer sa volonté, dans un cas semblable, à une banque, qui, bien qu'étant privilégiée, n'en est pas moins une institution privée ?

Le comprador est un homme de confiance, responsable vis-à-vis de la banque de tous les employés chinois qu'il lui fournit, responsable de la caisse et de la manipulation des fonds, comptage des billets et des piastres, responsable des crédits ouverts à la clientèle asiatique, etc. En un mot, c'est un banquier dans une banque, un associé dans une partie du commerce, un homme dans lequel la Banque a une confiance absolue, et qui, en plus de l'action purement mécanique des opérations de la maison, est le courtier d'affaires, le procureur de clientèle.

Voici à peu près ce que c'est qu'un comprador dans une banque. Naturellement s'il gagne gros, il a aussi des risques. Pour se couvrir, la banque exige de son comprador un cautionnement important garantissant sa gestion. Peut-être 100, peut être 200.000 piastres, mais certainement une somme très forte et proportionnée aux opérations de la succursale.

C'est donc cette place que les Annamites veulent ravir aux Chinois. L'heure n'est probablement pas encore venue et la banque, très certainement, refusera de donner satisfaction à la demande, même appuyée par M. le gouverneur général.

¹³ Louis Toussaint de Quiévre-court (Saint-Denis de la Réunion, 1888-Le Bouscat, 1945) : fils de Paul-Marie Toussaint de Quiévre-court (1852-1918), magistrat en Indochine, chevalier de la Légion d'honneur. Frère de Paul Toussaint de Quiévre-court, de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan. Plus tard, directeur des agences de Nam-dinh et de Càntho.

L'éducation commerciale des Annamites est encore trop imparfaite pour que de semblables emplois puissent être brigués par eux. Ce ne sont pas quelques années d'école qui suffiront à les préparer à jouer pareil rôle dans une institution bancaire. Il leur faudra plusieurs générations et une transformation totale de leur mentalité pour arriver à la possibilité de tenir un emploi comportant autant de responsabilités. Le postulant qui peut disposer du cautionnement exigé est de très bonne foi. Il est très honnête, certainement et intellectuellement, il serait à la hauteur de sa tâche. Mais ses employés auront-ils ses qualités ? Est-il certain que leur probité sera aussi grande que la sienne ? Dans le cas d'un détournement, notre comprador annamite sera-t-il beau joueur et remboursera-t-il le manquant en caisse provoqué par des subordonnés ?

Et si un client à qui il aura fait ouvrir un fort crédit sombre dans un krach, supportera-t-il la perte le sourire sur les lèvres ?

Posée ainsi, la question paraît aisée à résoudre, et il est probable que bien des Annamites signataires de la pétition répudieraient l'offre qui leur serait faite dans le cas où on leur proposerait la place à eux-mêmes. Maintenant, à toutes ces conditions, il vient s'en ajouter une autre, certainement pas une des moins importantes aux yeux de la banque. Le comprador amène la clientèle. Le Chinois attire les Chinois. L'Annamite amènerait ses congénères, mais chasserait les meilleurs clients de la Banque, le gros commerce étant entre les mains des fils de la Céleste République. Contre cela, il n'y a rien à faire.

Très probablement la pétition ne sera qu'une manifestation stérile du désir de tenir une place plus grande dans le mouvement économique du pays, mais c'est un désir qui n'est pas encore près d'être réalisable, si vive soit l'envie qu'aient les Annamites de se substituer aux Chinois dans toutes les branches de l'activité commerciale.

C. M. [Mazet]
(*France-Indochine*.)

Trop d'ambition ?
(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1921)

Nous avons reproduit un article de *France-Indochine* intitulé : *Une vieille question qui se pose de nouveau*. La question dont il s'agit est celle-ci : « L'Annamite peut-il remplacer le Chinois dans l'emploi de comprador ? » Notre confrère répond délibérément par la négative.

Cette question a été formulée à propos de la succession qui s'est ouverte, à la Banque de l'Indochine à Hanoï, à la suite de la retraite du comprador chinois, et pour laquelle un Annamite pose sa candidature appuyée par une pétition adressée au gouverneur général et signée par de nombreux notables indigènes.

L'*Avenir du Tonkin* donne à ce sujet un autre son de cloche qui tend à démontrer que les visées de l'aspirant comprador annamite sont bien moins ambitieuses que ne le faisait croire l'article de *France-Indochine*.

Notre compatriote a l'air de savoir ce qu'il veut et ce qu'il peut. Nous serons heureux de voir le gouverneur général et les dirigeants de la Banque de l'Indochine examiner sa requête avec bienveillance, en se dégageant de préjugés qui commencent déjà à dater et en tenant compte des tendances qui se font jour chez les Annamites vers une collaboration franco-annamite de plus en plus effective, afin de préparer la voie à l'avenir.

Mais voici l'article de l'*Avenir du Tonkin*.

N. D. L. R.

Nous avons reçu la visite de trois personnalités annamites notables, venues nous manifester leur étonnement d'avoir vu se dessiner, dans un journal de la colonie, une hostilité contre leur démarche auprès de la Banque de l'Indochine pour qu'au compadore chinois actuel démissionnaire, soit appelé à succéder dans cet établissement un Annamite.

Ces Messieurs nous firent observer avec juste raison qu'il s'agissait là d'une affaire à traiter directement entre la Banque et eux ; ils ajoutaient que la demande formulée de vive voix par le postulant avait été accueillie par monsieur de Balman avec une très grande bienveillance. Une demande écrite apostillée de nombreuses signatures sera remise aujourd'hui au directeur de la Banque, qui s'est engagé à la transmettre à Paris avec avis favorable.

Dans ces conditions et suivant les intéressés, la Banque restait souveraine maîtresse — comme il est naturel — de juger en pareille matière de ce qui pouvait lui être plus ou moins avantageux.

— Et Monsieur, me disait avec force l'un de mes visiteurs, si l'on admettait que la presse eût à dire son mot en une question de ce genre, qui est d'ordre privé cependant, ne sommes-nous pas fondés à marquer quelque stupeur à voir partir en guerre contre notre tentative un journal justement qui se prétend le défenseur des intérêts confondus, jumelé, des Français et des Annamites ?

En admettant que tout le monde pût critiquer notre ambition, un seul journal devait se l'interdire et c'est, suprême ironie, celui précisément qui daube sur nous !

— Mais au fait, dis-je, pourriez-vous voir M. Bach-Thai-Buoi : il est le principal actionnaire de cette feuille.

— Monsieur ! il a signé avec nous notre pétition !

— Dieu que cet homme doit donc souffrir, Messieurs ! Positivement, on l'écartèle : il appuie votre demande de la main droite, si j'en juge à la signature que vous me montrez ; il la combat de la main gauche, dans son journal. Avez-vous connu *Janus bifrons* ? Moi non plus d'ailleurs : c'était un ancien. Aujourd'hui, on dirait de lui qu'il misait sur les deux tableaux. Peut-être M. Buoi est-il un type dans le genre de Janus. Mais j'allais l'oublier, j'ai un excellent ami dans ce journal : il en est même l'âme. Il n'y écrit jamais — afin de pouvoir se défendre de « toutes compromissions » — car il a horreur des compromissions, surtout fructueuses.

Mais il inspire et il dicte — ce qui n'est fichtre pas la même chose en y regardant bien. Avez-vous vu cette haute personnalité ?

— Vous voulez parler sans doute de M. Baffleuf ?

— Monsieur Antoine Baffleuf, lui-même.

— Oh ! Monsieur, nous n'avons pas négligé de le voir : il déplore cet article, il ignore qui a pu l'inspirer. « Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né ? Je tête encore ma mère. » Il n'y est pour rien et, depuis le mois de septembre, il ne s'occupe plus de ce journal.

— C'est la quintessence de l'homme du monde : il n'aime pas à paraître. Positivement, c'est dommage et cette modestie est excessive.

— Puis il a ajouté qu'en matière de banque, un scrupule l'eut certainement incité à s'abstenir de tout conseil, même sous une forme détournée, à la Banque de l'Indochine ; il doit ses conseils à d'autres banquiers...

— ???

— Les banquiers chettys, ses clients, et ceux-là n'ont pas besoin de compadore.

En cas de difficultés avec la clientèle, M. Baffleuf, au nom des justes lois, requiert quand cela est légitime la contrainte par corps. C'est une manière d'entendre la sollicitude pour la population annamite. Elle échappe à toute critique. M. Baffleuf est plein de tendresse pour les indigènes : s'il en croque quelqu'un de loin en loin — et en toute justice — c'est à la sauce Chetty. La sauce comme vous savez, fait passer le poisson.

— Monsieur, fit remarquer le plus âgé de mes interlocuteurs, nous sommes admis par le gouvernement du Protectorat, aux fonctions d'administrateurs, nous fournissons des médecins, nous parvenons même aux fonctions de l'ordre judiciaire ; serait-il plus ambitieux d'aspirer à ce titre de compradore d'une banque que de vouloir être magistrat ?

Nous gardons souvenir d'une réponse, acquise à l'histoire, que fit M. le gouverneur général Beau à M. Veyret, délégué de la chambre de commerce, en une circonstance mémorable. M. Beau parlait de notre accession possible à tous les emplois. M. Veyret se récrie : « Et quoi, Monsieur le gouverneur général, verrions-nous un Annamite, un jour, procureur général, chef du service judiciaire ? »

— Et pourquoi pas, je vous prie, Monsieur ? répondit M. Beau.

Procureur général, c'est beaucoup ; un gouverneur général l'admettait cependant.

Compradore de la Banque de l'Indochine, c'est trop ! Et c'est un journal défenseur de nos intérêts qui le dit.

Monsieur, dès qu'on nous parle avec quelque sérieux, on nous engage, vous le savez, nous Annamites, à nous détourner un peu des carrières officielles. On nous oriente vers le commerce, l'Industrie, l'agriculture. Tout nous sera facilité. Nous sommes conviés à nous organiser, à nous grouper. Mais osera-t-on dire que nous pouvons quelque chose dans l'assistance d'une banque ? Niera-t-on qu'un compradore chinois, à Hanoï, sera porté à favoriser ses compatriotes à notre détriment ?

Vous avez, nous le savons, soutenu dans votre journal qu'il serait contraire à l'intérêt économique d'évincer de notre pays le Chinois Il ne s'agit pas de l'évincer. Le compradore annamite siégera à la Banque assisté de Chinois, son rôle sera de renseigner le directeur sur le degré de crédit mérité par tels et tels de nos compatriotes, telles et telles associations annamites.

Ce n'est pas le poste de compradore d'Haïphong que nous ambitionnons — il est fort important et parfaitement occupé —, c'est celui, plus modeste, de Hanoï, et avec une entente chinoise, nous le répétons.

Notre unique dessein est de n'être pas étouffés.

Une logique rigoureuse, une stratégie limpide, nous oblige d'abord à occuper ce poste en Banque ; faute d'y parvenir, nous échouerions, où serions réduits à végéter dans nos autres entreprises.

Agriculteurs, industriels, commerçants annamites, nous avons — dans notre pays — sous la tutelle de la France, sous le contrôle rigoureux qu'on voudra instituer —, nous avons droit à ne pas être paralysés dans notre crédit. C'est notre justification dans notre démarche actuelle. Nous n'éliminons personne, nous prenons pied où il nous faut de toute nécessité prendre pied. Nous fournissons le cautionnement qu'on voudra exiger.

Nous savons pouvoir compter sur la bienveillance des pouvoirs publics et de M. le directeur de la Banque de l'Indochine, pouvons-nous compter sur l'amitié de l'*Avenir* ? »

Et nous avons répondu à ces Messieurs qu'ils y pouvaient compter absolument.

M. D.

Les fêtes du Tam-dao
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1922)

.....

Quant à MM. Sicard¹⁴ et Carlos ¹⁵, de la Banque de l'Indochine, ils avaient bien voulu accepter les fonctions de commissaires du bal, fonctions qu'ils assumèrent à l'entière satisfaction de toutes et de tous.

HANOÏ
MARIAGE
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 février 1923)

Aujourd'hui, à 10 heures 30, a été célèbre le mariage de M. Léon Jules Sicard, fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine, avec M^{lle} Marie Louise Julie Michaux, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Alexandre Joseph Szymanski, directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, et Alexandre Noël, capitaine d'infanterie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre, en service à Thât-Khé (Lang-Son).

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 mars 1923)

Ceux qui nous quittent. — Par prochain courrier vont nous quitter ...M. Toussaint de Quiévre-court, le sympathique caissier de la Banque de l'Indochine, madame Toussaint de Quiévre-court et leur gracieuse fillette ...

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1923)

Naissance — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 22 avril 1923, à 16 heures, bd Đông-Khanh, n° 32 de : Jean Marie Eugène Blanchet, fils de M^{me} et M. Louis Charles Marie Blanchet ¹⁶, agent de la Banque de l'Indochine, croix de guerre.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

HANOÏ
Les adieux des anciens commandants à leur président, M. de Feysal
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1923)

.....

¹⁴ Léon-Jules Sicard : né à Chaspinhac, Haute-Loire, le 16 sept. 1895. Comptable. Plus tard à Bangkok (1924), Haïphong (1927) et de nouveau Hanoï. Administrateur de la [SIREM](#) (sept. 1929).

¹⁵ Henri Carlos : né le 15 déc. 1895 à Tourane. Fils de Michel Carlos, tailleur et conseiller municipal de Hanoï (1905-1914). Diplômé à 17 ans de l'École supérieure de commerce de Bordeaux (1912). Chevalier de la Légion d'honneur comme lieutenant de réserve au 23^e rég. d'artillerie de campagne. (*JORF*, 5 août 1920). Contrôleur à la Banque de l'Indochine de Saïgon (nov. 1924). Décédé le 9 juillet 1954 à Paris.

¹⁶ Louis Blanchet (1897-1994) : il fait le tour des succursales de la Banque en Indochine. Officier de la Légion d'honneur en 1953 comme directeur de celle de Pnom-Penh. Voir [encadré](#).

Le président sortant occupait naturellement la place d'honneur, ayant à sa droite le doyen des légionnaires, M. le commandant Grenès, et à sa gauche, le plus jeune des légionnaires, M. [Henri] Carlos, de la Banque de l'Indochine.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 29 février 1924)

Plaintes. — Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de :
1° — M. Perpère ¹⁷, attaché à la Banque de l'Indochine, demeurant Hôtel de la Paix, contre inconnu pour vol avec effraction de divers vêtements valant 800 francs, commis pendant le transport de ses bagages de Haïphong à Hanoï.

.....

HANOÏ
Un mariage très colonial
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} octobre 1924)

Nous apprenons le mariage de M. Henri Folie-Desjardins, fils du médecin principal Folie Desjardins, officier de la Légion d'honneur, et de Madame, agent de la Banque de l'Indochine, décoré de la croix de guerre, avec mademoiselle Jeanne Cabanette, petite-fille du colonel Gabriel Jeannin, officier de la Légion d'honneur, et fille de madame et de M. le commandant Jean Cabanette, du 10^e Régiment de Tirailleurs coloniaux, célébré en l'église Saint-Louis de Strasbourg, le jeudi 21 août 1924.

M. le médecin principal Folie-Desjardins est le père de madame Lacaze, femme du sympathique administrateur des Services civils, précédemment en service à la Direction des finances à Hanoï, récemment affecté au Cambodge en qualité de chef du 3^e Bureau de la résidence supérieure.

Le colonel Jeannin, grand-père de la mariée, et ancien commandant du 2^e Régiment de Tirailleurs tonkinois à Sept-Pagodes, Tonkin, est le père de M^{me} Bouchet, veuve du capitaine d'infanterie coloniale, tombé au champ d'honneur pendant la Grande Guerre, et belle-sœur de M. l'administrateur [Alfred-Léon] Bouchet, chevalier de la Légion d'honneur et actuellement résident de France à Hai-Duong, Tonkin.

Nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations aux jeunes mariés, tous les deux appartenant à des familles de militaires et de coloniaux honorablement connues en Indochine.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 avril 1924)

Ceux qui nous quittent. — Samedi prochain, par le train de 13 h. 32, nous quittera M. [Henri] Carlos, le très sympathique et très aimable caissier de la Banque de l'Indochine, qui s'embarquera sur l'*Orénoque* pour aller prendre le courrier d'Europe à Saïgon et rentrer en congé en France, retrouver son père, M. Michel Carlos [ancien

¹⁷ Georges Perpère (Bordeaux, 12 mars 1893-Alès, 28 septembre 1982) : frère cadet de Pierre Perpère, fondateur de la [Compagnie électrique du Sud-Indochinois](#). À la Banque de l'Indochine de Hanoï (1924), Haïphong (1927), Pnom-penh (1932), Addis-Abeba, Hanoï (1937), puis Battambang (1938). En Annam (février 1943).

conseiller municipal de Hanoï et frère de Prosper Carlos, tailleur à Haïphong], dont les anciens gardent le meilleur souvenir.

M. Carlos s'est montré, dans les délicates fonctions qu'il occupait à la banque, toujours fort empressé auprès du public et chacun était heureux d'avoir affaire à lui, tant il s'employait à solutionner rapidement et clairement les questions qu'on lui soumettait.

.....

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 août 1924)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 23 août 1914, à 18 heures, à la clinique Saint-Paul, de Josette Monique Cazaux, fille de M^{me} et M. Jean-Paul Cazaux, le sympathique agent de la Banque de l'Indochine, à Hanoï.

Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1924)

M. [Henri] Carlos, attaché à la Banque de l'Indochine, son congé terminé, vient de s'embarquer pour la colonie, mais nous apprenons avec regret qu'il sera affecté à Saïgon.

Il était, en effet, très estimé ici et c'était plaisir de le voir aux guichets de la banque où il recevait tout le monde de la façon la plus aimable et la plus serviable.

BANQUE DE L'INDOCHINE
agence d'Hanoï, 47, boulevard Amiral-Courbet
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-37)

MM. A. SZYMANSKI, directeur ; ASSIER DE POMPIGNAN, sous-directeur ; R. CLÉOPATRE, contrôleur ; P. COUSIN, chef du service des titres ; E. DUFOUR, chef de la comptabilité ; L. BLANCHET, caissier ; J. CHAPAS, chef du portefeuille ; J. CAZAUX, chef de la correspondance ; G. PERPÈRE, agent auxiliaire ; V. URBAIN, agent auxiliaire ; H. DARIUS, employé ; R. TESSIER, employé ; TOURNOIS, employé ; THI-TOA (petit-fils A. THO), compradore.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1925)

Naissance — Nous apprenons avec plaisir l'heureuse naissance — survenue le 16 février 1925 à la clinique Saint Paul — de Monique-Marie-Françoise Blanchet, fille de M. Louis Blanchet, le sympathique caissier de la Banque de l'Indochine à Hanoï, et de madame Blanchet, née Antonia Delorme.

Nous adressons aux parents et au grand-père, M. Delorme, nos bien sincères compliments et nos souhaits à la fillette.

LES SPORTS
Foot-ball club hanoïen
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 septembre 1925)

.....
Vice-président : M. H. Carlos, chevalier de la Légion d'honneur, caissier à la banque
de l'Indochine, à Hanoï.
.....

Hanoï
LE BATIMENT VA
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 novembre 1925)

.....
La Banque de l'Indochine a terminé les quatre premières constructions du groupe
projeté. Le bâtiment principal sera prochainement entrepris ; l'une des trois maisons
d'habitation a été construite de telle façon qu'elle peut servir de banque provisoire et
plus tard transformée en une double habitation.

Jacques GOT, directeur

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1925)

M. Szymanski, directeur de l'agence d'Haïphong [*sic* : Hanoï] de la Banque de
l'Indochine, est rentré en France. M. [Jacques] Got lui succède.

HAÏPHONG
Publication de mariages
(*Bulletin administratif du Tonkin*, janvier 1926)

M. Raoul Valérien Victor Cléopâtre, contrôleur de la Banque de l'Indochine domicilié
à Hanoï, et M^{lle} Marcelle Marie Ange Séraphine Segond, institutrice, domiciliée à
Haïphong.

Hanoï
Publication de mariage
Dolorès Pengam (Moncay, 1907-Cancun, 2000),
fille de Guillaume Pengam, du corps de santé des troupes coloniales,
officier d'administration à l'hôpital Lanessan

Victor Urbain (Beissat, Creuse, 1897-Versailles, 1971)
frère d'Évariste Urbain (Beissat, Creuse, 1891-Saïgon, 1967),

des PTT de l'Indochine, marié à Marguerite Phan
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 mai 1926)

Lundi matin, à huit heures, a été affichée au tableau de l'état civil de la mairie la publication de mariage de M. Victor Urbain, agent à la Banque de l'Indochine, avec M^{lle} Dolorès Paule Marie Louise Pengam, à Hanoï.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1926, p. 2, col. 2)

Mariages, — Aujourd'hui, samedi 29 mai 1926, ont été célébrés les mariages suivants :

.....
3^o) à seize heures quarante cinq, de M. Victor Urbain, agent de la Banque de l'Indochine, avec M^{lle} Dolorès Paul Marie Louise Pengam, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Jacques Got, directeur de la Banque de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, et Adèle Madeleine Raspail, professeur à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

À la Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 juin 1926)

M. de Champeaux ¹⁸, arrivé de France par le *Compiègne*, est affecté à l'agence de Hanoï.

M. Labes, de l'agence de Mongtze*, a été nommé contrôleur chef des Services en remplacement de M. Schindler rentrant en congé.

M. Fournier a été désigné pour l'agence de Mongtzeu* (Yunnan).

M. Blanchet a été nommé à l'agence de Tourane.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1926)

Mariage. — Très belle cérémonie samedi dernier en l'église cathédrale de Hanoï où le R. P. Dronet, assisté de deux membres du clergé de la paroisse, bénissait le mariage de M. Charles Dubois, attaché à la Banque de l'Indochine, avec mademoiselle Renée Chérot.

Le chœur était fort joliment décoré et brillamment éclairé, et une nombreuse assistance avait tenu à apporter aux jeunes mariés félicitations et vœux.

M. Charles Dubois fut conduit à l'autel par madame Chérot ; tandis que la mariée, aussi jolie qu'élégante, donnait le bras à son père, M. Chérot, attaché à la direction des Douanes et Régies de l'Indochine.

¹⁸ Savinien de Champeaux (Nancy, 1901-Saint-Rémy-de-Provence, 1986) : polytechnicien.

Dans le cortège on remarquait : M. Got, directeur de la Banque de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, et madame Bourgoïn ; M. Bourgoïn ¹⁹, inspecteur des Douanes, chevalier de Légion d'honneur, croix de guerre, et madame Milliet-Baude ; M. Tournois, de la Banque de l'Indochine, et M^{lle} Beau ; M. Sivadier, professeur et M^{lle} Lavigne ; M. Borel, de la banque franco-chinoise, et M^{lle} de Saint Vinox ; M. Milliet-Baude, des Douanes et Régies, et M^{me} Carisey ²⁰ ; M. Richard, sous-directeur de la Banque de l'Indochine, et M^{me} Lotzer ; M. Jean Chérot, et M^{lle} Simone Lavigne ; M. l'administrateur Lotzer, du gouvernement général, M. Monguillot, administrateur des Services civils, attaché à la Résidence supérieure.

Le R. P. Dronet prononça l'allocution suivante .

.....

Hanoï
AU PALAIS
Tribunal de 1^{re} instance
Audience correctionnelle indigène hebdomadaire
du lundi 26 juillet 1925
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1926)

.....
M. Cléopâtre, contrôleur de la Banque de l'Indochine, se présente à la barre pour demander que des sanctions soient prises contre un secrétaire indigène au Service de la banque pour rupture de ban.

La loi ne prévoyant le cas que pour la domesticité, le tribunal acquitte le secrétaire.

Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 novembre 1926)

Messieurs [Paul] de Roux et Lerolle viennent d'arriver à Hanoï, affectés à ce siège en remplacement de MM. Chapas et Cazaux qui vont rentrer en congé. Aux arrivants nous présentons nos meilleurs souhaits de bienvenue ; aux partants nos souhaits de bon séjour en France.

Nous apprenons par ailleurs que, d'ici trois semaines, M. Labes, actuellement contrôleur de ce siège, va partir pour prendre la direction de l'agence de notre Banque à Yunnanfou. Nos félicitations à M. Labes et nos souhaits d'agréable séjour dans sa nouvelle résidence.

Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1927)

Monsieur Labes vient de quitter notre ville pour aller prendre la direction de l'agence de Yunnanfou, et dans quelques jours va arriver comme agent auxiliaire M. Cardan.

¹⁹ Marie-Joseph-Auguste Bourgoïn : né le 14 octobre 1873 à Saint-Denis-de-la Réunion. Diplômé de l'École coloniale. Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire (*JORF*, 25 décembre 1925, p. 12344).

²⁰ Confusion probable entre M^{me} Carizey, professeur de dessin à l'École des arts appliqués, mariée à un fonctionnaire de la Direction des finances, et M^{me} Carisey, épouse d'un garagiste.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

Reviennent en France : Got, directeur de la Banque de l'Indochine.

TONKIN

Compagnie agricole indochinoise

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1927)

Premiers administrateurs : Jacques Got...

QUAND LE BATIMENT VA

par H. CUCHEROUSET

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 décembre 1927)

.....
On sait que l'immeuble où sont actuellement installés les bureaux de la Banque de l'Indochine a pour destination définitive de loger deux ménages d'employés, et tout est combiné en vue de cette transformation. La Banque de l'Indochine, en effet, traite ses employés européens comme une poule ses poussins et les loge bien au chaud sous son aile maternelle. Trois maisons encore sont projetées dans ce but, et quand on voit comment les poussins sont logés on se rend compte du vaste immeuble qu'il faudra pour la mère poule. Le local provisoire en donne une faible idée, malgré sa magnifique marquise dans le style tuyau d'amenée d'eau d'usine hydroélectrique.

Les fouilles pour le bâtiment définitif s'étendent sur un carré de 80 mètres de côté ; au lieu de faire des fondations, procédé dangereux dans ce terrain, on y emploie le procédé moderne de la semelle en ciment armé reposant sur un matelas de sable. On a creusé le sol à 1 m 70 ; sur la terre, un mince radier en béton a été étalé et tout autour une murette en briques a été construite, le tout formant comme une caisse où des milliers de mètres cubes de sable fin sont amenés par le classique procédé gaspilleur de main-d'œuvre, la charrette à bras. Soit, pour quelque 9.000 mètres cubes de sable, environ 30.000 charretées. Sur ce matelas bien égalisé sera étendu une mince couche de béton, dont le rôle est d'être comme le couvercle de la boîte à sable. C'est là-dessus que sera construite, presque au ras du sol, la semelle en ciment armé, qu'on espère terminer avant le Têt.

FORMATION DE SOCIÉTÉS

(*La Soierie de Lyon*, février 1928)

LYON. — Société à responsabilité limitée COMPTOIR DE COMMISSION POUR L'EXTRÊME-ORIENT, 36, rue Grenette (importation, exportation de tous articles). Durée : 38 ans, du 15 novembre 1927. Capital : 25.000 francs. Associés : M. Lucien Émery, directeur de la Société Franco-Annamite à Nam-Dinh ; M. Marius Muschi, employé, demeurant à Caluire-Cuire ; [M. Nguyen Dê, employé à la Banque de l'Indochine à Hanoi, résidant actuellement à Paris.](#)

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 février 1928)

Reviennent en France : Chantrel et Cousin, de la Banque de l'Indochine.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Reviennent en France : Labbes [Labes], de la Banque de l'Indochine.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Sont arrivés à la Colonie : René Sallé, administrateur de banque.

Une nouvelle banque s'installe à Hanoï

La [Banque de Saïgon](#)

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1928)

une sous-agence à Hanoï, confiée à M. Joseph de Roux, frère du sympathique chef des titres à la Banque de l'Indochine à Hanoï.

Banque de l'Indochine

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1928)

Nécrologie

La Banque de l'Indochine nous informe ce matin qu'elle a reçu le 29 octobre un télégramme de son administration centrale qui lui annonce la mort de monsieur Alexandre Szymanski, ancien directeur de ce siège pendant de très nombreuses années.

Monsieur Szymanski est décédé à la suite d'une pneumonie.

Nous adressons à sa famille et à ses amis nos bien sincères condoléances.

Mouvements dans le personnel de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï

M. Caucanas ²¹ vient d'arriver de France pour remplacer le contrôleur, chef des services M. Drozad (?), qui rentre en congé.

M. du Jeu a été transféré de l'agence de Pékin par permutation avec M. Gardan.

²¹ Jean Caucanas : futur directeur des succursales de Nam-dinh, puis de Haiphong. Père de Paula Caucanas et donc grand-père d'Évelyne Pisier (Hanoï, 1941-Toulon, 2017), professeur de droit, et de Marie-France Pisier (Dalat, 1944-Toulon, 2011), actrice.

M. Gannay ²², inspecteur général de la Banque de l'Indochine, se trouve actuellement au Tonkin, accompagné de son secrétaire, M. de Chambure.

Nous présentons à ces messieurs nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 décembre 1928)

Mariage. — Aujourd'hui, samedi 8 décembre 1928, à 16 heures, a été célébré le mariage de M. Jean Deville, agent de la Banque de l'Indochine, domicilié à Hanoï, avec M^{lle} Jacqueline Thérèse Chaigne, domiciliée à Boulogne (Pas-de-Calais). Les témoins étaient : MM. Jacques Got, directeur de la Banque de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, et Léon Adolphe Coudray, commis principal assermenté de l'étude de M^e Jean Ackein, notaire à Hanoï.

La bénédiction nuptiale sera donnée à 5 heures à la cathédrale.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1929)

M Lucien Richard, le très sympathique sous-directeur de la Banque de l'Indochine, nous quitte ces jours ci avec madame Richard et leur gracieuse fillette pour aller jouir d'un congé en France.

Nous joignant aux très nombreux amis qu'ils comptent ici, nous les prions d'agréer nos souhaits les meilleurs de bon séjour en France, dans le beau pays de Savoie.

À la Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 février 1929)

M. Richard, l'aimable sous-directeur, madame et mademoiselle Richard viennent de nous quitter pour aller jouir en France d'un congé.

M. A. Bonnaud remplace M. Richard au poste de sous-directeur.

Un autre départ, prochain est celui de M. Birbes ; M. Birbes, contrôleur chef des services, sera remplacé par M. Sicard.

Enfin, M. Jouy va remplacer M. Brandela, chef de la comptabilité générale, qui vient d'être désigné pour la direction du siège de Battambang.

M. Brandela appartient à une famille installée depuis longtemps ici et qui vit entourée de la plus grande estime et de la plus grande sympathie. Lui-même ne compte que des amis, c'est dire que son départ sera très vivement regretté.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1929)

²² Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir [encadré](#).

M. [Lucien] Richard, sous-directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï, rentre en France et est remplacé par M. Bonnaud ; M. Birbes va rentrer aussi et sera remplacé par M. Sicard. Enfin, M. Jouy remplace M. Brandela, qui va prendre la direction de l'agence de Battambang.

Hanoï
Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 août 1929)

M. Jean Dornat, de l'agence de Hanoï, parti en congé, a été remplacé par M. Alexandre Lecuyot, venant de France.

M. Gérard du Jeu, rentrant également en congé incessamment, est remplacé par M. Georges Fafart ²³.

Nous adressons aux nouveaux venus nos meilleurs souhaits de bon accueil ; aux partants, nos meilleurs souhaits de bon congé.

Banque de l'Indochine
NOMINATIONS
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1929)

On annonce le prochain retour de M. Richard, si estimé parmi nous, qui reprendra au début de l'année prochaine ses fonctions de sous-directeur.

M. R. Lesca ²⁴, fils du sympathique directeur des G. M. R., qui était précédemment en service à Tourane, est attendu ces jours-ci retour de congé avec sa jeune femme et leur bébé. M. R. Lesca sera affecté à l'agence de Hanoi.

MM. Lecuyot et Defferrière — à qui nous présentons nos souhaits de bienvenue — viennent d'arriver de France.

MM. Paul de Roux et Lerolle, — qui voudront bien agréer nos souhaits de bon congé — vont rentrer sous peu en France.

Enfin, M. G. Fafart a été désigné pour continuer ses services à l'agence de Yunnanfou.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1929)

Il vient de se créer un [comité nord-indochinois de propagande aérienne](#) affilié à la ligue internationale des aviateurs. ... les vice-présidents sont MM. ... Got ..., tous pilotes-aviateurs ou observateurs.

À HANOÏ, LE BÂTIMENT VA
par XXX [Henri Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 mars 1930)

²³ Fils d'Alphonse Fafart : ancien fondé de pouvoirs de la maison Roque à Haïphong. Voir [encadré](#). Georges Fafart officie ensuite à la succursale de la Banque de l'Indochine à Tourane.

²⁴ Roger Lesca est muté ensuite à Quang-Tchéou-Wan, puis Nam-dinh.

Heureux signe du calme rétabli et de la confiance renaissante, la ville de Hanoï est un immense chantier, où règne une activité qui fait plaisir à voir.

En ce qui concerne les grandes constructions, la Banque de l'Indochine et la Banque franco-chinoise se préparent à inaugurer avant la fin de l'année leurs imposantes constructions.

La Banque de l'Indochine est actuellement logée d'une manière très honorable et beaucoup plus confortable qu'autrefois, dans un des bâtiments du coron construit pour le personnel. Ce bâtiment avait été très habilement conçu dans un double but et sera facilement transformé en deux beaux appartements, lorsque la banque elle-même s'installera, vers la fin de cette année, dans le nouvel édifice.

Celui-ci est grandiose, pour ne pas dire démesuré. Nous avons cru d'abord que c'était pour vénérer Mammon que l'on sacrifiait en son honneur de telles masses de briques et de ciment armé. Les événements récents nous ont révélé le véritable but poursuivi et fait admirer la prévoyance des dirigeants de la Banque de l'Indochine. Ce sera, pour faire pendant à la citadelle, trop éloignée, une inexpugnable forteresse, telle jadis la Bastille à Paris, où pourront se réfugier, en cas de troubles, les quelques centaines de Français qui habitent dans cette partie de la ville.

.....

Les arrivants
(*La Volonté indochinoise*, 9 avril 1930)

Liste des passagers arrivés à Haïphong le 8 avril à 15 heures par le *Claude-Chappe* :
M. et M^{me} Dornat, Banque Indochine

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1930)

Sont revenus en France : MM. Got, directeur de la Banque de l'Indochine.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1930)

Mariage. — Mardi, 22 avril 1930 à 10 heures, a été célébré le mariage de M. Alexandre Pierre Boisivon, fondé de pouvoirs de la Banque de l'Indochine, avec M^{lle} Louise Paule Godbille, tous deux domiciliés à Hanoï. Les témoins étaient MM. Louis Behrlé, directeur de la Société indochinoise d'électricité, et Lucien Richard, directeur de la Banque de l'Indochine, tous deux domiciliés à Hanoï.

Ivan BRANDELA, directeur

TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 juin 1930)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 août 1930)

M. Ivan Brandela, directeur adjoint de la Banque de l'Indochine à Saïgon, est nommé directeur de l'agence de Hanoï. M. Buhot, en service à Shanghai, est nommé fondé de pouvoirs à l'agence de Hanoï.

MARIAGE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 octobre 1930)

Mariages. — Aujourd'hui, samedi 25 octobre 1930, ont été célébrés les mariages suivants :

.....
3^o à 16 heures 30 : M. Jean Stanislas Marie Le Gallen, agent de la Banque de l'Indochine, avec M^{me} Jacqueline Marie Antoinette Claudie Cucchi, tous deux domiciliés à Hanoi. Les témoins étaient : MM. Pierre Pasquier, gouverneur général de l'Indochine, commandeur de la Légion d'honneur ; Charles Paris, trésorier général de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur ; Augustin Defurne, directeur local des P. et T. du Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur, et Brandela, directeur de la Banque de l'Indochine, tous domiciliés à Hanoï.

HANOÏ
LA VIE MONDAINE
LE MARIAGE JACQUELINE CUCCHI-JEAN LE GALLEN
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 octobre 1930)

Samedi dernier, 25 octobre, deux très belles cérémonies se sont déroulées dans notre ville, l'une à la mairie, l'autre à l'église, à l'occasion du mariage de M. Jean Le Gallen, agent de la Banque de l'Indochine, fils de M. Maurice Le Gallen ²⁵, gouverneur général honoraire des colonies, et de Madame Maurice Le Gallen, avec mademoiselle Jacqueline Cucchi, la gracieuse fille de M. le payeur de la trésorerie de l'Indochine, et de madame Édouard Cucchi.

La salle des délibérations, à l'hôtel de ville, avait été très coquettement décorée et M. le gouverneur des colonies Tholance, maire de Hanoï, appelé à unir les jeunes époux leur adressa, les formalités civiles terminées, des paroles aussi aimables que spirituelles en présence des témoins : MM. Pierre Pasquier, gouverneur général de l'Indochine, commandeur de la Légion d'honneur ; Charles Paris ²⁶, trésorier général de l'Indochine, chevalier de la Légion d'honneur ; Augustin Defurne, directeur local des P. et T. du Tonkin, chevalier de la Légion d'honneur ; et Brandela, directeur de la Banque de l'Indochine.

L'église cathédrale de Hanoi, au chœur brillamment éclairé et orné à souhait, accueillit les jeunes époux et le révérend père Drouet, qui officiait, prononça l'allocution que voici :

Mes chers amis,

²⁵ Maurice Le Gallen (1873-1955) : gouverneur de la Cochinchine reconverti dans les affaires.

²⁶ Charles Paris : Né le 2 avril 1868 à Cognac. Entré dans les services civils le 19 nov. 1892. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 avril 1925. Administrateur de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (1937). Décédé le 2 septembre 1954.

Je pourrais vous appeler *mes chers enfants* : mon âge et vos sentiments m'y autorisent. Lorsque je vous ai revu, Monsieur, après vos fiançailles, les paroles de Raquel au fiancé de Sara, en apprenant que le jeune homme était le fils du vertueux Tobie, me sont venues à la mémoire et je vous ai dit, à mon tour, vous vous en souvenez peut-être : « Voila le fils d'un homme excellent, loué de tous pour sa charité et pour ses bonnes œuvres. »

J'ai eu l'honneur, en effet d'entretenir avec Monsieur votre père, si distingué, des relations dont j'ai gardé un précieux souvenir. L'estime, l'affection respectueuse que je me faisais un devoir de lui témoigner, ne demeuraient pas, j'ose m'en flatter, sans réciprocité. En plusieurs circonstances, il me donna même les marques d'une confiance et d'une bonté inspirées par une très grande élévation de sentiments et qui s'adressaient, bien au-dessus de mon humble personne, à ma qualité de prêtre et de missionnaire.

D'ailleurs, tous ceux qui l'ont approché partagent mon appréciation. Tout dernièrement encore, une voix des plus autorisées me disait : « Que l'on considère en monsieur Le Gallen, l'homme privé, le chef de province, le lieutenant-gouverneur de Cochinchine, le résident supérieur au Tonkin, le gouverneur général, on peut dire que toujours et partout, il sut gagner le respect, la confiance et l'affection de tous... La présence ici de M. le gouverneur général en est un nouveau témoignage très apprécié.

Encore une fois, mon cher ami, je vous félicite d'être le fils d'un tel père et je ne puis vous donner un meilleur conseil que celui d'être toujours fidèle à son souvenir et à son exemple.

Quant à vous, Mademoiselle, ce que je sais de vos aimables et solides vertus me fait regretter que vous soyez trop peu connue dans notre paroisse. Vous appartenez à une ancienne famille de marins, où la Religion a toujours été en honneur. Vous comptez parmi vos ancêtres des personnages de marque.

Votre arrière-grand mère, devenue veuve, entra en religion et fut élue supérieure du couvent du Bon Pasteur, à Bastia. Un de vos grands-oncles fut cardinal, et un autre, ingénieur remarquable, construisit le tunnel de Fresne-Vallorbe. Monsieur votre père, payeur à la trésorerie de l'Indochine, compte parmi nos meilleurs et plus distingués fonctionnaires. Madame votre mère, femme de piété profonde et de ferme caractère, vous éleva dans ces mêmes sentiments, sans négliger la culture littéraire, ni même les beaux-arts, puisque vous êtes déjà, m'assure-t-on, une réputée musicienne. C'est dire que, comme votre fiancé, vous avez à continuer de très honorables traditions et de nobles exemples à suivre.

Sans doute les qualités, les vertus, les mérites des ancêtres ne sont pas un héritage que l'on acquiert en naissant. Cependant, « noblesse oblige » et c'est en songeant à cet aphorisme, autant que pour rendre à vos deux familles l'hommage qui leur est dû, que j'ai mis à l'épreuve votre modestie. Je la connais assez pour être sûr que, sous le parfum du compliment, elle saura discerner la qualité solide de la leçon. J'aurais devant Dieu, devant ma conscience de pasteur et devant vous-mêmes de graves reproches à faire, s'il en était autrement. J'ai mis devant vos yeux, devant vos cœurs les modèles que vous avez à reproduire. Comme l'artiste qui veut reproduire le tableau d'un grand maître, regarde sans cesse son modèle pour mieux en retracer tous les traits. Ainsi vous réaliserez le chef d'œuvre, à la fois charmant et admirable, qu'est un foyer uni, un foyer fécond, un foyer chrétien.

C'est la grâce, mes chers amis, et l'honneur, que, de toute mon âme, je vous souhaite.

Une assistance des plus brillante en même temps que des plus nombreuse se pressa à la sacristie pour apporter ses vœux aux nouveaux mariés.

Un très beau cortège se forma ensuite derrière M. et madame Jean Le Gallen, suivis de Francis Cucchi et de Colette Dartiguenave pour la sortie de l'église.

Le service d'honneur avait adopté la couleur rose : il était composé de MM. Trojani et M^{lle} Suzanne Crotta ; Terrassier et M^{lle} Delamarre ; Monnier et M^{lle} Aimée Crotta ; Lecuyot et M^{lle} Mémé Gehin ; De la Roque et M^{lle} Gaby Cesari ; Thiollier et M^{lle} de Cerou ; Roucaute et M^{lle} Adrienne Pouillet-Osier ; de Cerou et M^{lle} Raymonde Michel Brandela fils et M^{lle} Richard ;

M. et M^{me} Cucchi, crêpe satin beige ; M. le gouverneur général de l'Indochine P. Pasquier et Madame Graffeuil, en gris ; M. le trésorier général Paris et madame Tholance, en noir ; M. Brandela, directeur de la Banque de l'Indochine, et madame Paris, en noir et blanc ; M. Delurne, directeur général des P. T., et madame Lafon, en bleu ; M. le gouverneur des colonies Tholance et madame Brandela, en violet ; M. Richard, sous-directeur de la Banque de l'Indochine, et Madame Gehin, en beige ; M. le trésorier payeur Gehin et madame Richard, en bleu ; M. le pharmacien-colonel Cesari et madame Lesca. en crêpe georgette beige ; M. Max André, directeur de la Banque franco-chinoise, et madame Dartiguenave, en bleu et rouge , M. Lafon et madame Denyse Le Gallen, en rose pâle ; M. l'administrateur Pierrot et madame Deroo, en vert ; M. A. Le Gallen et madame Pierrot, en vert (dentelle) ; M. le lieutenant de vaisseau Deroo et madame Jacquemond, en robe fleurie, jaune et noire ; M. Jacquemond et madame Max André, satin blanc, brodé de vert ; M. Dartiguenave et madame Cesari, en noir ; M. Jouy et madame Caucanas, en robe brodée rose ; M. Lesca et madame Godefroy, en taffetas fleuri ; M. le docteur Cartoux et madame Jouy, en rose ; M. Caucanas et madame Facciolle en toilette fleurie ; M. et madame Dubois, en crêpe georgette beige ; M. et madame Deville, en bleu ; M. Demange et mademoiselle Marliangeas, en blanc ; M. Gruzés et mademoiselle Tholance, en rose pâle ; M. Lagisquet et mademoiselle d'Escodeca, en vert ; M. Cognon et mademoiselle Baron, en bleu ; M. Tappero et mademoiselle Lola Pouillet-Osier, en blanc ; M. Baron fils et mademoiselle Cesari cadette, en blanc.

Le soir, madame Édouard Cucchi recevait dans les salons du grand hôtel Métropole où un lunch était servi. Une brillante assistance répondit à l'aimable invitation de madame Édouard Cucchi et la fête, très animée, se prolongea tard dans la soirée.

Nous adressons à M. et à Madame Jean Le Gallen nos meilleurs souhaits de bonheur, et renouvelons à leurs familles nos plus sincères compliments.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

Décès : G. Picquenot, 37 ans, de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoi



Coll. Olivier Galand

Plans d'exécution : Félix Dumail (1883-1955), architecte, commandeur de la Légion d'honneur (1952).
Nord-Viet-Nam. HANOÏ. — Banque de l'Indochine (P-C Paris. Cliché Agence des colonies)

NOS GRANDS MONUMENTS

LA BANQUE DE L'INDOCHINE
par Jean Joly
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1930)

Réalisation de l'[entreprise Aviat](#)

Ce matin, j'ai rencontré Renan en contemplation, au fond du square Paul-Bert, devant le nouvel immeuble en construction de la Banque de l'Indochine.

Comme je trouve son sourire plus bête et aussi mauvais que le rictus de Voltaire, je ne lui ai pas dit bonjour, et, manquant sans doute à tout protocole, je me suis placé devant sa rondouillarde effigie de bronze.

Il n'y a pas que les morts statufiés qui aient le devoir d'admirer l'œuvre des vivants.
Admirons.

L'édifice frappe, d'abord, par son ampleur aisée. L'harmonie des lignes n'est brisée que par le dôme qui somme un peu lourdement l'entrée principale ; mais, peut-on appeler dôme cette manière d'escalier concentrique ?

Nous sommes trop ignorant en architecture pour le dire ; et puisqu'il est écrit qu'il ne convient pas de disputer des goûts, ni des couleurs, nous dirons seulement que nous n'avons pas saisi la pensée de M. Trouvé, l'architecte si justement réputé du Crédit foncier, et que nous eussions préféré, peut-être en dépit de toutes les règles de l'art, quelque chose de plus léger.

Après cette remarque, qui n'est peut-être qu'un aveu d'incompétence, nous pouvons souligner le véritable chef-d'œuvre qu'a réalisé M. Trouvé.

Toutes les lignes de l'énorme façade sont à angle droit. Or, cette façade qui se développe sur soixante cinq mètres n'a qu'une vingtaine de mètres de hauteur.

Comme elle est parfaitement rectangulaire, elle devrait, avec ces proportions, donner une impression de pesanteur extraordinaire comme l'on en ressent qu'en regardant les gares que les Allemands ont construites en Suisse et dans le Milanais.

Eh bien non.

L'immeuble se dégage particulièrement léger, grâce aux grandes perpendiculaires qui y furent ménagées, grâce aussi, peut-être, à l'atténuation des arêtes verticales.

Mais, laissons Renan scepticiser dans l'herbe, et approchons-nous de cette pimpante façade grise et rose.

Ici, pas de briques. Tout est en béton. Il n'y en a que dix mille mètres cubes.

Mais si vous grattez les murs, de la main, prenez garde de ne pas vous rompre les ongles, car ils sont revêtus d'une robe de marbre bouchardé qui scintille très doucement avec ses milliards de petites facettes.

Il est permis d'entrer et même de jeter un coup d'œil sur la rampe principale dont la courbe est admirable. Elle s'épanouit dans un si beau sourire que nous lui avons accordé toutes sortes de pardons pour son frère le toit.

Le hall est vide.

Nous foulons, de nos pieds, cent vingt tonnes de mosaïque. Ces petits cubes de marbre blanc, noir ou rouge disposés en forme d'éventail proviennent de France et d'Italie.

Et voici les grands marbres de Thanh-Hoa, ceux de Ke-Cheu qui s'érigent en majestueuses colonnes cannelées.

Des femmes poncent à gestes menus ces énormes blocs ou se hissent, menues, sur les échafaudages fragiles, tandis qu'au sol, des appareils électriques polissent le dallage. Les vestibules endossent leurs vestons de marbre rose, pendant qu'à gestes prudents, les ébénistes ajustent les précieux morceaux de « gou » qui vont former le grand comptoir en corbeille de cent cinquante mètres de tour où s'ouvriront bientôt les guichets.

Touchez les murs du hall. La matière qui les compose s'appelle la cimentaline. C'est joli et cela rappelle le granit du marbre bouchardé qui s'épanouit à l'extérieur.

Je ne vous entraînerai pas aux sous-sols. Ce sont des sous-sols de banque, avec de gros murs en béton très armé, avec de grosses portes aux lourds barreaux de fer forgé ; au point qu'ils ressemblent à une prison et que lorsqu'on les a vu, l'on ne se sent plus, si jamais on l'avait eue, aucune vocation de cambrioleur. Notons cependant le système très moderne d'aération, car il n'y a pas que l'or ou le papier monnaie qui sera emprisonné en ces lieux sévères, il y aura aussi leurs gardiens, et s'ils sont menacés de neurasthénie, au moins ne le seront-ils pas de tuberculose.

Mais quittons ces sombres lieux qui abriteront, dans leur austérité, l'argent maître de quelques douceurs et cause des pires calamités.

En grimpant un escalier assez raide, nous admirerons une jolie grille en fer forgé qui a été faite, elle aussi, par entreprise Aviat et qui s'orne d'une main courante d'un beau cuivre un peu foncé.

Voici le bureau du directeur. Je me moque bien du parquet somptueux. Ne vaut-il pas mieux regarder cette merveilleuse porte de tech ?

Elle est épaisse et légère à la fois. Je la ferme devant vous.

Lancez-moi un reproche très mérité.

Je la rouvre et vous tends la main. Je n'ai rien entendu. La porte est bourrée de kapok et arrête toutes les vibrations du son.

Nous pouvons monter plus haut sans nous arrêter aux appartements qui sont merveilleux ; qui ne nous regardent pas.

Nous arriverons à une terrasse qui serait adorable s'il n'y était poussé une vingtaine de champignons énormes. Ce sont des coupoles d'éclairage, bien comprises, d'ailleurs, au point de vue pratique, mais que je trouve laides, ce en quoi je puis fort bien manquer de goût.

Je ne serai d'ailleurs pas tout seul car l'on est en train de les masquer par un mur.

En voyant les premiers pylônes de béton qui soutiendront ce mur, j'allais oublier mon vertige et crier d'aise quand je vis que, pour les chausser, les ouvriers attaquaient le béton de la voûte pour en dégager les tenants de fer.

La solidité n'y perdra-t-elle rien ?

Il est vrai qu'un énorme radier de sable et de ciment supporte l'édifice.

Il faut pourtant bien se méfier de ce méchant sol du Delta qui a déjà fait faire une grimace de 35 centimètres au palais de l'exposition du boulevard Gambetta.

Mais les architectes et les entrepreneurs sont à leur poste et veillent.

Contentons-nous — au risque de gêner encore ce gros poupard de Renan — d'admirer une très belle construction française qui fait honneur à la ville de Hanoï.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1931)

Naissances

Dornat Nicole, fille du fondé de pouvoirs de la Banque d'Indochine.

TONKIN

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 janvier 1931)

Sont arrivés à la colonie :

Godefroy, de la Banque d'Indochine...

INAUGURATION DU SOMPTUEUX IMMEUBLE DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE (*L'Avenir du Tonkin*, 31 mars 1931)

Lundi soir, à 17 heures, le directeur et le personnel de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï accueillait avec une courtoisie parfaite les nombreuses personnes qui, répondant à l'invitation qui leur avait été adressée, venaient assister à l'inauguration de leurs nouveaux bureaux.

Monsieur le gouverneur général p. i. Robin avait accepté la présidence d'honneur de cette fête : chacun saisit l'occasion d'aller saluer le très estimé chef de la Colonie, tout récemment revenu d'une longue et très profitable tournée à travers les pays de l'Union indochinoise.

Toutes les hautes autorités étaient là, est-il besoin de le dire ; comme aussi toutes les hautes personnalités du commerce et de l'industrie : grands mandarins des provinces ; notabilités annamites les plus en vue de notre ville ; chefs des congrégations chinoises, gros commerçants chinois ; marchands indiens de la rue de la Soie aux comptoirs importants se trouvaient réunis sous les coupoles de l'immense édifice.

L'élément féminin se pressait nombreux, lui aussi, et ce fut, grâce à sa présence, une véritable fête de l'élégance.

M. Brandela, le très distingué directeur p. i de la Banque de l'Indochine, exprima en termes choisis sa gratitude et celle de ses collaborateurs à M. le gouverneur général p. i. Robin, qui avait bien voulu venir présider et à la cérémonie d'inauguration.

Il dit sa satisfaction de pouvoir remercier publiquement tous ceux qui, à des titres divers, ont contribué, par leur talent ou leurs capacités techniques, à l'érection de l'édifice d'une formule nouvelle à la colonie, particulièrement MM. les architectes du Crédit foncier et l'entreprise Aviat.

Rappelant le nom du regretté M. Szymanski, il rendit hommage aux hautes qualités morales. aux grandes capacités de l'homme qui, pendant de si longues années, a présidé aux destinées de l'agence de Hanoï et qui eut éprouvé une bien légitime satisfaction s'il lui avait été accordé d'assister à celle inauguration, consécration d'une œuvre à laquelle il s'était donné tout entier.

M. le gouverneur général p. i. Robin répondit de façon fort spirituelle au discours de M. Brandela.

Puis on visita les appartements, les bureaux parfaitement agencés, les sous-sols.

À 17 heures 30, madame Brandela, madame Richard faisaient, aidées par tout le personnel de la banque, les honneurs d'un lunch servi en grand style par Métropole.

La réunion se prolongea jusqu'à la nuit, fort agréablement et en se retirant, on ne manqua pas d'admirer l'éclairage moderne dont est doté l'immeuble, entouré de beaux jardins aux fraîches plates-bandes, œuvre de M. Laforge.

NOUVELLES DU TONKIN

Le nouvel immeuble de la Banque de l'Indochine à Hanoï
(*L'Écho annamite*, 1^{er} avril 1931)

Hanoï, 30 mars — Lundi, dans la soirée, a été inauguré le nouvel immeuble de la Banque de l'Indochine, important et magnifique édifice élevé au square Paul-Bert, au centre de la ville

Toutes les notabilités d'Hanoï, entourant le gouverneur général Robin, le secrétaire général Graffeuil et le résident supérieur Tholance, étaient présentes, au milieu d'une foule d'invités. Après une allocution du directeur de l'agence d'Hanoï, M. Brandela, qui rappela le rôle joué au Tonkin depuis les débuts de la colonisation française par la Banque de l'Indochine, le gouverneur général Robin a répondu en soulignant l'importance considérable de crédit, sa portée économique et sociale pour le plein développement du pays

HANOÏ

(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1931)

Banque de l'Indochine. — M. Ivan Brandela, directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï, nous quitte prochainement.

Appelé à un poste élevé, devenu fort délicat en pleine crise économique, M. Brandela s'est efforcé d'atténuer dans les limites de ses attributions les effets du marasme qui atteint un peu tout le monde.

C'est à lui que, tout dernièrement, en l'absence de M. Got, directeur titulaire, revint l'honneur d'accueillir M. le gouverneur général Robin, les hautes personnalités françaises et annamites, dans le splendide bâtiment de la banque : il sut trouver les paroles qui convenaient en la circonstance : il reçut ses invités secondé par madame Brandela avec une parfaite courtoisie. Que M. et madame Ivan Brandela soient assurés

de l'excellent souvenir qu'ils laissent ici, des nombreuses sympathies qu'ils retrouveront à leur retour.

TONKIN
Naissances

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

Birbès Jacques, fils de l'agent de la Banque de l'Indochine à Hanoï et de M^{me}, née M.-T. Massé.



[Coll. Olivier Galand](#)

Saigon Central, 12 juin 1931—Hanoï R.P., 16 juin 1931
Par avion Via Air Orient

Hanoï
Heureuse naissance
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} août 1931)

Nous apprenons avec le plus vif plaisir, l'heureuse naissance — survenue le 31 juillet à 6 heures 10, boulevard Gambetta, n^o 15, à la clinique du docteur Patterson, de

Danielle Lesca, fille de M. Calixte Pierre Alfred *Roger* Lesca, le sympathique caissier de la Banque de l'Indochine, et de madame, née Paule Jeanne Marie Puech.

Nous adressons nos meilleurs compliments aux parents et aussi au grand-père, M. Lesca, directeur des Grands Magasins Réunis.

Cette heureuse nouvelle va toucher en France madame Lesca, la grand-mère, qui jouit d'un congé nécessité par son état de santé.

COUR CRIMINELLE DE HANOI
AUDIENCE DU MARDI 1^{er} DÉCEMBRE 1931
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1931)

La Cour a à juger aujourd'hui Bui-quang-Nhan, prévenu de faux en écriture de commerce et de banque.

Voici les faits :

Le 2 juillet 1929, le directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï prononçait le licenciement de son emploi du secrétaire indigène Bui-quang-Nhan, à son service depuis une douzaine d'années, reconnu coupable, étant teneur de livres d'avances, d'avoir exigé une commission d'un client nommé Pham-van-Tien, à qui une avance avait été consentie par la Banque, et de s'être fait signer indûment par ce client une reconnaissance de dette.

Peu après, les circonstances révélaient que l'indélicatesse de cet employé révoqué s'était manifestée par d'autres faits plus graves encore, et qui tombaient incontestablement sous le coup de la loi pénale.

En effet, le 22 juillet 1929, une lettre d'un client, nommé Vu-minh-Chau, avisait le directeur de la Banque que son relevé de compte de la fin de juin comportait un débit de cent piastres erroné, ce débit était inscrit à la date du 28 février 1929 avec ce libellé : « virement en faveur de M. Nguyen-van-Tàn ». Des recherches effectuées au livre journal, il résulte que cette écriture n'y figurait pas. Comme l'ex-secrétaire Bui-quang-Nhan s'occupait antérieurement de cette partie de la comptabilité, il fut convoqué pour donner des explications, il fut incapable de se justifier.

La banque estima alors nécessaire de procéder à la vérification, et ce depuis le début de l'année 1928. des balances de comptes dits « avances en comptes courants ». Cet examen révéla que pour plusieurs comptes, les banques ne correspondaient pas aux soldes figurant sur les registres qui avaient été tenus par Bui-quang-Nhan.

1° le 28 juin 1928, la caisse avait payé un chèque de 1.500 piastres portant la signature Tan Thai à l'ordre d'un nommé Bui-van-Nguyen. Sur une feuille de caisse dont le numéro avait été effacé à la gomme, on pouvait en effet encore lire l'indication du numéro du chèque (n° 144.950) ainsi que les noms du tireur et du bénéficiaire et son montant. Ce numéro correspondait d'ailleurs à l'un des numéros du carnet de chèque et la somme de 1.500 piastres apparaissait dans l'addition de toutes les sommes payées.

Or, le chèque qui aurait dû figurer dans la liasse des fiches de caisse du 28 juin 1929 avait disparu. Et il n'avait pas été passé au débit du compte de Tan-Thai et par suite ne figurait pas dans la balance générale des comptes d'avances.

À l'instruction, l'accusé Bui-quang-Nhan a reconnu avoir effacé lui-même à la gomme sur la dite feuille de caisse les mentions qui y figuraient et enlevé lui-même le chèque afin de le déchirer. Il a avoué avoir obtenu de Nguyen-van-Tan dit Tan-Thai que celui-ci signât un chèque en blanc et le lui remit, puis avoir établi ce chèque lui-même pour la somme de 1.500 piastres à l'ordre de Bui-van-Nguyen enfin avoir encaissé cette somme.

Il résulte de la déposition de Nguyen-van-Tan dit Tan-Thai qu'il n'a pas signé le chèque en blanc à titre de blanc seing mais parce que l'accusé lui avait affirmé que c'était une pratique-courante d'exiger des clients leur signature en blanc sur les derniers feuillets de leurs carnets de chèque, affirmation qu'accepta ce crédule client.

.....
L'accusé Bui-quang-Nhan n'a pas d'antécédents judiciaires.
Bui-quang-Nhan est condamné à 4 ans et 100 francs d'amende.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} décembre 1931)

À la Banque de l'Indochine. — M. Paul de Roux est de retour parmi nous, après un congé en France, après un séjour en Chine.

C'est une physionomie hanoïenne bien connue : c'est un des collaborateurs les plus appréciés de M. Got, le distingué directeur de la Banque de l'Indochine.

Avec ses nombreux amis, nous nous réjouissons de le compter à nouveau parmi nous et le prions d'agréer nos meilleurs souhaits de bon retour.

1931 (décembre) : première exécution de l'imprimeur Nguyễn van Vinh, éditeur du quotidien *Trung-Bac-Tan-Van* et du bihebdomadaire *l'Annam nouveau*

CAMBODGE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 janvier 1932)

M. Richard, sous-directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï, a été nommé directeur de l'agence de Phnom-Penh*.

TONKIN
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 mai 1932)

Naissances : Robert Dominique, fils de l'employé de la Banque de l'Indochine et de Mme, née M. Chenu.

Hanoï
Banque de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1932)

M. Birbes, contrôleur des Services, a été affecté à la succursale de Saïgon et remplacé par M. Juquelier venant de Mongtzeu*.

MM. Ferlande, Buhot et Lecuyot, rentrés en congé en France, ont été remplacés par MM. Frager, Pitrat et Bouleuc, arrivant de France.

M. Mestre de Laroque est attendu prochainement.

Les bureaux de l'agence de Mongtzeu* ont été fermés au début du mois de juin.
M. Labes, directeur de l'agence de Nam-Dinh*, a été remplacé par M. Caucanas,
anciennement contrôleur à l'agence d'Hanoï.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

Naissances : Laborie (Jean de), fils du fondé de pouvoirs de la Banque de l'Indochine
et de Mme, née M. Dufresnil

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1932)

Sont revenus en France : ... Soulier, de la Banque de l'Indochine...

BANQUE DE L'INDOCHINE

agence d'Hanoï

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1933, p. 523)

R. C. Saïgon n° 1.

Adr. Tél. : « INDOCHINE ».

Téléphone n° 58 et 561.

Codes : Peterson 3^e Edition — Bentley's — Cogef Lugagne Editions 1923 et 1929.

Directeur : Jacques Got ²⁷.

Agents de :

The Chartered Bank of India, Australia & China.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

Hanoï. — Naissance de Chantal Laroque, fille du fondé de pouvoir à la Banque de
l'Indochine et de Mme, née Jacqueline de La Lombardière.

Mariage

(*Chantecler*, 11 mai 1933)

Nous apprenons le mariage, qui a eu lieu à Marseille, de mademoiselle Inès de
Balman, fille de l'ancien directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï, avec M. Pierre
Ducup de Saint Paul, ingénieur agronome [et patron des [Caves de Saint-Paul](#), à Hanoï].

²⁷ Successeur de Sicard au conseil de la [SIREM](#).

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1933)

Sont revenus en France :

Dornat, de la Banque de l'Indochine...

On dit que :

(*Chantecler*, 20 août 1933, p. 5)

Divers événements se seraient produits pendant ces jours de fêtes.

Tout d'abord, les estivants, fidèles de la station du Tam-Dao*, auraient mis à profit les rares moments de liberté, que Jean [Melandri] leur a parcimonieusement accordés, pour envisager la création d'une ligue spéciale, appelée, croit-on, à acquérir promptement une importance considérable : la ligue des gens qui s'en foutent. Le nom de ce groupe a été rapidement trouvé par une personne, qui avait cependant la réputation d'être plutôt bête. Nous disons « avait », parce que, depuis lors, elle a été splendidement réhabilitée. Bref le groupe s'appellera : les Impavides.

Et, fait qui nous intrigue un peu, tous le confessons sans honte, la présidence du groupe, a été offerte à M. Got, directeur de la Banque de l'Indochine, comme nul ne l'ignore assurément. Or M. Got a accepté d'emblée, et même avec empressement.

Curieux, très curieux.

Enfin, nous souhaitons longue vie et prospérité au nouveau groupe.

Hanoï

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)

Audience du vendredi 13 octobre 1933

(*L'Avenir du Tonkin*, 13 octobre 1933)

Morché, président.

.....
Banque de l'Indochine contre de Monpezat et Ng. van Vinh. — Un jugement du tribunal de commerce de Hanoï, rendu par défaut faute de conclure en date du 8 octobre 1932, avait condamné Ng. van Vinh et de Monpezat, caution solidaire, à payer à la Banque de l'Indochine la somme de 40.000 piastres avec intérêts à 8 % l'an à compter du 3 août 1932, ordonné l'exécution provisoire du jugement.

Un très long arrêt intervient, au cours duquel est examiné la situation des parties, pour aboutir à la confirmation du jugement de première instance, étant entendu que Vinh sera tenu de désintéresser la caution solidaire, en l'espèce M. de Monpezat, et à l'exécution provisoire de l'arrêt par toutes voies de droit et même par corps à l'égard de Vinh vu sa mauvaise foi. La distraction des dépens est prononcée selon le cas, soit en faveur de M^e de Saint Michel Dunezat, soit en faveur de M^e Coueslant.

Liste électorale des élections des délégués
au [Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)

(Bulletin administratif du Tonkin, 1934)

VILLE DE HANOI

| | | | |
|--|---|----|-----------|
| 2 Adiceam Marcelin | Employé non fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | | |
| 26 Hanoï | | | |
| 168 Bouleuc Marcel | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 39 | |
| Hanoï | | | |
| 288 Collin René | Fondé de pouvoirs à la Banque franco chinoise | 32 | Hanoï |
| 308 Cousin Pierre | Contrôleur à la Banque de l'Indochine | 53 | id |
| 314 Creuse Georges | Contrôleur à la Banque de l'Indochine | 42 | id |
| 332 Darius Louis Henri | Ex Employé à la Banque de l'Indochine | 41 | 2 4 , b d |
| Carnot | | | |
| 387 De Roux Paul Marie Gabriel | Sous-directeur de la Banque de l'Indochine | 36 | |
| 12, rue Leclanger | | | |
| 398 Deville Jean | Agent non fondé de pouvoirs (Banque de l'Indochine) | 34 | id |
| 478 Ferlande Pierre | Agent fondé de pouvoirs (Banque de l'Indochine) | 33 | id |
| 497 Frager Serge | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 38 | Hanoï |
| 523 Gaudin Jacques | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 35 | |
| Hanoï | | | |
| 568 Got Jacques | Directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine | 50 | id |
| 741 Laroque (de) Pierre | Agent de la Banque de l'Indochine | 29 | Hanoï |
| 757 Lavenir Henri | Ex-employé non fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 58 | |
| id | | | |
| 899 Mestre de Laroque Pierre Marie Charles | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 29 | id |
| 919 Moirez Maurice | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 37 | |
| Hanoï | | | |
| 922 Mondain Pierre | Employé non fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | | |
| 25 id | | | |
| 1039 Piegelin Joseph | Employé à la Banque de l'Indochine | 34 | id |
| 1052 Pitrat Louis | Agent de la Banque de l'Indochine | 29 | id |
| 1126 Robert Henry | Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine | 40 | |
| Hanoï | | | |
| 1178 Samuel James | Employé non fondé de pouvoirs (Banque de l'Indochine) | 42 | |
| 17, bd Armand-Rousseau | | | |

Ceux qui nous quittent
(L'Avenir du Tonkin, 13 mars 1934)

M. Jacques Got, le sympathique directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï, nous quitte pour aller jouir d'un congé en France.

Nous ne le laisserons pas partir sans lui adresser à lui et à sa famille nos meilleurs souhaits de bon voyage et d'agréable séjour dans la Métropole.

I
HANOI, FOYER D'URBANISME
(L'Avenir du Tonkin, 4 juin 1934)

.....

Nous avons, en revanche, une quatrième beauté d'Hanoï : c'est la Banque de l'Indochine, qui n'est rien de moins qu'un chef-d'œuvre de l'architecture indochinoise. La réussite est vraiment merveilleuse. Je ne ferai de réserve que pour cette espèce de chapeau qui coiffe la façade et qui n'est pas très heureux. Mais, par ailleurs, quelle pureté de lignes ! Quelle élégance à la fois et quelle grandeur majestueuse ! Quelle noblesse simple et de goût ! À l'intérieur, de magnifiques colonnes de marbre évoquent quelque temple égyptien. La merveille, c'est cette vaste toiture toute constellée d'œils-de-bœuf du plus gracieux effet et qui répandent la douce lumière du ciel en cet immense hall où tout le monde donne l'impression de travailler au large à l'aise dans l'euphorie, dans la gaité.

À la Fédération sportive du Tonkin
(*Chantecler*, 29 juillet 1934)

Le conseil d'administration de la Fédération sportive du Tonkin est ainsi composé :

.....
Secrétaires fédéraux : MM. Piégelin, Banque de l'Indochine, et Khanh, Douanes et Régies.

.....

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1934)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 19 novembre 1934, à 17 h. 15, à la clinique Saint-Paul, de Régis Louis André Camier, fils de M^{me} et M. Robert Louis Georges Camier, agent de la Banque de l'Indochine, domiciliés à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1934)

Décès. — Nous apprenons avec regret le décès de M. Robert Louis Georges Camier, âgé de 28 ans, employé de la Banque de l'Indochine, survenu le 16 décembre 1934, à 2 heures 30, à la clinique Saint Paul. Les obsèques ont eu lieu aujourd'hui 17 décembre, à 16 heures 30.

En cette pénible circonstance, nous adressons à la famille du défunt, à M. le Directeur et au personnel de la banque, aux amis nos sincères condoléances.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

| N° matricule | Nom et prénom | Profession | Adresse |
|--------------|-------------------|-----------------------|---------|
| 1.530 | Piégelin (Joseph) | Banque de l'Indochine | Hanoï |

| | | | |
|-----|----------------|-----------------------|-------|
| 787 | Samuel (James) | Banque de l'Indochine | Hanoi |
|-----|----------------|-----------------------|-------|

1935 (avril) : seconde exécution de Nguyen van Vinh,
éditeur de l'*Annam nouveau*

Hanoi
AU TRIBUNAL CIVIL DE 1^{re} INSTANCE

Une importante audience des saisies immobilières
(L'*Avenir du Tonkin*, 7 mai 1935)

.....
Le second immeuble, à la vente duquel il va être procédé, est constitué par une propriété sise rue Cao-Dac-Minh, saisie à la requête de la Banque de l'Indochine, représentée par M^e Coueslant, sur M. Ng. van Vinh*, imprimeur, demeurant à Hanoi, route du village du Papier. Cette propriété comporte une maison à étage édifée sur un terrain d'une contenance superfici^{aire} de 4 200 m².

Il va être disputé âprement, tant par les Européens que par les indigènes accourus suivre la vente.

M^e Chrétien, en allumant le premier feu, annonce la mise à prix de 1.500 piastres. Les enchères font des bonds de 500, de 1.000 piastres.

Finalement, M. Nguyễn van Chuong, domicilié 18, rue Nam-Trang à Hanoi, s'adjuge la propriété pour la somme de seize mille piastres, plus 223 p. 28 de frais, sous réserve de déclaration de command.

*
* * *

Le troisième immeuble est constitué par un terrain sis à Bai-dong-Nhàn, au voisinage de l'Institut Pasteur, saisi également sur M. Ng. van Vinh, à la requête de la Banque de l'Indochine, et d'une contenance superfici^{aire} de 3.015 m².

Sur mise à prix de 250 piastres, le terrain a été adjugé à M^{me} Ng. thi Tri et à son époux, M. Tran vien Tham, demeurant 122, digue de Yên-Phu, pour la somme de 2.450 piastres, plus les frais s'élevant à 152 p. 78.

ARRIVÉES

Les passagers de l'« *André-Lebon* »
(L'*Avenir du Tonkin*, *La Volonté indochinoise*, 21 juin 1935)

Saigon 19 juin. — Liste des passagers embarqués sur l'« *André-Lebon* » parti de Marseille le 31 mai 1935 :

Pour Haïphong. — ...M. et M^{me} G. Perpère...

N° 3139

(Bulletin administratif du Tonkin, 9 octobre 1935)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin du 9 octobre 1935.

Le mandat des membres du conseil d'administration du comité central d'Aide mutuelle et d'assistance sociale du Tonkin dont les noms suivent, est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans :

Mgr Chaize,
M. le pasteur Calas*,
S. E. Hoang-trong-Phu,
MM. le directeur de la Banque de l'Indochine,
Lê-van-Phuc,
Dô-dinh-Dac.

S. E. Hoang-trong-Phu est désigné pour présider le conseil d'administration du comité central d'Aide mutuelle et d'assistance sociale du Tonkin.

Banque de l'Indo-Chine
(Le Courrier d'Éthiopie, 22 octobre 1935)

M. Piguet, agent de la Banque de l'Indo-Chine, est arrivé la semaine dernière [à Addis-Abeba], pour remplacer M. Perpère transféré à Hanoï.

M., M^{me} et M^{lle} Perpère partiront prochainement.

Nous leur présentons nos meilleurs vœux de bon voyage et d'agréable séjour en Indo-Chine où ils ont déjà résidé plusieurs années.

EN ÉTHIOPIE
(Les Annales coloniales, 11 novembre 1935)

M. Piguet, agent de la Banque de l'Indo-chine, est arrivé à Addis-Abeba pour y remplacer M. Perpère, muté à Hanoï.

TABLEAU DE CONCOURS POUR LA LÉGION D'HONNEUR
(Journal officiel de la République française, 16 mai 1936, p. 5107)
(Chantecler, 28 mai 1936, p. 3 : se réjouit que Got n'ait pas obtenu la Légion d'honneur comme directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï)

Officiers
Réserve
Troupes coloniales
Infanterie

Got (Jacques Joseph Émile Ferdinand)[Né le 8 mars 1884 à Lodève (Hérault)],
capitaine 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois.

Chronique militaire

Affectations spéciales dans la réserve
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 juin 1936)

Artillerie coloniale

M. Perpère, Georges-Théophile-Léo, lieutenant, fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine à Hanoï.

M. Vidal Georges Joseph-Adolphe, sous-lieutenant, fondé de pouvoir à la Banque de l'Indochine.

Infanterie coloniale

M. Truquin Jean Marie Joseph Léon, lieutenant, directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï.

FAILLITE [VEYRENC](#) À LAO-KAY

ANNONCES LÉGALES

ÉTUDES DE M^{ES} LARRE, COUESLANT ET DURINGER
AVOCATS PRÈS LA COUR D'APPEL DE HANOÏ
42, boulevard Henri-Rivière à Haïphong

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 juin 1936)

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'à la requête de la Barque de l'Indochine, société anonyme au capital de 120.00.000 de francs dont le siège est à Paris, 96, boulevard Haussmann, agissant poursuites et diligences de M. Got, directeur de son agence de Hanoï, et de M. Caucanas, sous-directeur de ladite agence, MM. Got et Caucanas, domiciliés à Hanoï ;

.....

[Aéro-club du Nord-Indochine](#)
(*Chantecler*, 16 juillet 1936, p. 2)

Secrétaire général : Jacques Got.

À travers la Presse
(*Les Annales coloniales*, 12 août 1936)

HARO ! SUR LE BAUDET

L'Annam Nouveau (Hanoï, 5 juillet) publie dans son éditorial le douloureux récit suivant :

La maison et le matériel d'imprimerie de M. [Thano](#), boulanger-imprimeur, et la concession de M. Clémenti* à Hungyen ont été mis en vente aux enchères publiques ces jours derniers par la Banque de l'Indochine et la maison Quang-hung-long.

C'est la Banque de l'Indochine qui s'est portée acquéreuse des biens de M. Thano pour la somme de 18.000 p. 00.

Quant à la propriété de M. Clémenti, elle a été achetée par le Crédit foncier au prix moyen de 10 p. 00 le mètre.

.....

Au Conseil du contentieux

Audience du 3 février

(*Volonté indochinoise*, 3 février 1937)

M. le président de Chambre Léonardi préside, avec l'assistance de MM. les administrateurs Huckel et De Gentile Duquesne, conseillers.

M. l'administrateur Géhin occupe le siège du commissaire du gouvernement et M. Vu-ngoc-Tran celui de secrétaire.

Le conseil a vidé le délibéré des affaires suivantes qui avaient été examinées la quinzaine dernière :

.....

Réduction d'impôt de patente de 1935 de la Banque de l'Indochine à Hanoï.

La requête de la Banque de l'Indochine en date du 17 mai 1935 est rejetée.

Le Banque de l'Indochine est condamnée aux dépens, y compris les frais de l'expertise.

À la Banque de l'Indochine
(*Chantecler*, 27 juin 1937, p. 6)

M. Got, directeur de l'agence de la Banque de l'Indochine à Hanoï, partant en congé, le personnage annamite et chinois a tenu à lui marquer sa sympathie et sa reconnaissance en lui offrant, mardi dernier, un thé.

Jean BAYLIN, directeur
Né le 9 avril 1892 à Louviers
Marié en 1931 à Marie Capitaine
Six enfants.

Ancien directeur de la Banque de l'Indochine à Pékin, Canton, puis Haïphong.
Assassiné à Hanoï le 9 janvier 1946

Cercle nautique de Doson
(*Chantecler*, 17 septembre 1936, p. 8)

S'adresser à M. Labot, de la Banque de l'Indochine...

Mariage
(*Chantecler*, 23 septembre 1937, p. 6)

Camille Joseph Meleion [*sic : Melcion ?*], comptable Indoto, et Gisèle Rochaix, dactylo à la Banque de l'Indochine, Hanoï.

À vendre cause départ
(*La Volonté d'Indochine*, 10 novembre 1937)

Conduite intérieure FORD
V-8-40 N° T 7657, toujours
conduite par propriétaire.
État impeccable.
PERPÈRE, Banque de l'Indochine, Hanoï.

Chambre de commerce de Haïphong
(*Chantecler*, 22 décembre 1938, p. 4)

M. le résident supérieur demande à la chambre de lui proposer une personnalité susceptible de remplir les fonctions de conseiller du commerce extérieur en remplacement de M. Jacques Got, ancien directeur de la Banque de l'Indochine.

La chambre propose M. [Desjardins], directeur de la maison Descours et Cabaud à Haïphong.

Haïphong
Inauguration de la Bank of China
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 février 1939)

Cazaux, sous-directeur de la B.I.C. à Hanoï...

Liste électorale des élections des délégués au
[Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin](#)
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2238-2358)

VILLE DE HANOI

4 Adiceam Marcelin Employé non fondé de pouvoirs Banque de l'Indochine 31 ans Hanoï

136 Bidon Jacques Agent auxiliaire Banque de l'Indochine 27 ans Hanoï

192 Brandela Ivan Directeur de la Banque de l'Indochine 50 ans Hanoï

249 Cazaux Jean Sous-directeur de la Banque de l'Indochine 48 ans Hanoï

353 Darius Louis Henri Employé de banque en retraite 46 ans 49, rue d'Hérel-de-Brisis

418 Deville Jean Porteur de procuration Banque de l'Indochine 36 ans Hanoï

432 Domart Jean Fondé de pouvoirs de Banque de l'Indochine 37 ans Hanoï

703 Koestel Alfred ²⁸ Porteur de procuration à la Banque de l'Indochine 34 ans Hanoï
918 Michel Paul Fondé de pouvoirs de la Banque de l'Indochine 40 ans Hanoï
1046 Philip de Laborie Henri Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine 39 ans rue Leclanger
1052 Piegelin Joseph Employé à la Banque de l'Indochine 39 ans Hanoï
1193 Samuel James Employé non fondé de pouvoirs Banque de l'Indochine 47 ans, 47, bd Armand-Rousseau
1241 Spas Edwin Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine 39 ans Hanoï
1259 Thery Georges Porteur de procuration à la Banque de l'Indochine 29 ans Hanoï
1309 Vidal Georges Fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine 41 ans Hanoï

HANOÏ

Le départ en congé de M. Ivan Brandela
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1939)

M. Ivan Brandela, l'aimable directeur de la Banque de l'Indochine, nous quitte pour aller jouir d'un congé bien mérité.

Nous ne le laisserons pas partir sans lui adresser nos souhaits très cordiaux d'heureux voyage et d'agréable séjour en France.

Promotion dans l'ordre du « Jade bleu »
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1940)

Nous apprenons avec la plus vive satisfaction que MM. ... Got, ancien directeur de la B.I.C. ; Baylin, directeur de la B.I.C. à Hanoï... viennent de recevoir une flatteuse décoration du Gouvernement chinois de Chungking. Ils ont été, en effet, promus dans l'ordre du « Jade Bleu », un ordre particulièrement recherché en Chine

Nous adressons aux nouveaux décorés nos bien vives félicitations pour la distinction si méritée, dont il viennent de bénéficier.

Commissions

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} février 1940)

Par arrêté du résident supérieur p. i. au Tonkin du 18 janvier 1940 :
Sont désignés pour faire partie du comité local des prêts et crédits colonial au Tonkin en 1940 :

MM. Erard, inspecteur des Affaires politiques et administratives, président ;
Savary, payeur de la trésorerie générale de l'Indochine, membre ;
Carizey ²⁹, chef du 3^e bureau de la résidence supérieure au Tonkin, membre ;
[Jean Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï, membre ;](#)
Pontille, représentant des chambres de commerce du Tonkin, membre ;
Grogniard, représentant de la chambre d'agriculture du Tonkin, membre ;

²⁸ Alfred Koestel : marié à Saïgon, en 1937, avec Gabrielle Laguens (Uong-Bi, 1917-Nice, 2013), fille de Gaston-Vital Laguens, retraité des Douanes et Régies, administrateur des Salines du Sud-Annam (1927).

²⁹ Jean Noël Marie Carizey (Toulouse, 25 déc. 1886) : secrétaire général du Syndicat général des fonctionnaires d'Indochine en 1947. Voir [notice](#).

Joseph, représentant suppléant des chambres de commerce du Tonkin
Nguyễn-huu-Tiêp, représentant suppléant de la chambre d'agriculture .
Sont abrogés l'arrêté n° 326-AE du 18 janvier 1939 et les arrêtés rectificatifs
subséquents.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

8 Banque de l'Indochine (M. Baylin) 47, bd Courbet

Hanoï
Le mariage O. Lacombe — L. Ezeghelian
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 mai 1940)

Samedi dernier, 11 mai 1940 à 17 h a été béni, en la cathédrale de Hanoï, le mariage de M. Léon Ezeghelian, agent de la Banque de l'Indochine, avec M^{lle} Odette Denise Isabelle Lacombe, la gracieuse fille de M. le sous-directeur des Postes et Télégraphes et de M^{me} Lacombe.

Les témoins étaient, pour le marié, M. Paul Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine, et Pierre Isnard, capitaine d'artillerie coloniale, chevalier de la Légion d'honneur, croix de Guerre.

La mariée, fort élégante en sa toilette de tulle blanc, fut conduite à l'autel par son père, M. Lacombe, tandis que le marié était au bras de M^{me} Menetrier.

Le service d'honneur était assuré par onze gracieux couples :

| MM ^{lles} | MM |
|--------------------|-----------------------|
| Lacombe | Chambers |
| Berit-Debat | M ^e Peyrou |
| Crépin | Dauphin |
| Mantovani | D ^r Leuret |
| Le Bourgeois | Blartner |
| Caucanas | Dr Aymes |
| Brochard | Strohler |
| Simone Dardet | Manescau |
| Gette Savoyet | Bernard |
| Jacqueline Terrien | Serge Crépin |
| M.C. Caucanas | Bernard |

Ainsi que deux charmantes petits pages, Jaques Duteil et Manescau. Dans la suite du cortège on remarquait :

| | |
|-------------------|-----------|
| MM ^{mes} | MM. |
| Lacombe | Isnard |
| Duteil | Gannay |
| Caucanas | Duteil |
| Debord | Caucanas |
| Laffage | Dardet |
| Bidon | Menetrier |
| Dardet | Debord |
| Jonchère | Laffage |

Le R.P. Villebonnet, curé de la paroisse, assisté des R.R.P.P. Seitz et Fournier, officia et prononça une éloquente allocution qu'il termina en adressant ses vœux de bonheur au jeunes époux.

À la tribune, le maître Bonduel, organiste de la cathédrale, attaqua brillamment une « marche nuptiale » au début et une « marche triomphale » à la sortie du cortège, et accompagna M^{me} Jonchère qui exécuta avec beaucoup de talent de jolis chants religieux.

La cérémonie religieuse terminée, ce fut le défilé, à la sacristie, des très nombreuses personnalités civiles et militaires qui vinrent présenter leurs félicitations aux parents et apporter leurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Parmi la foule élégante, on remarquait : MM. le résident supérieur Rivoal ; le général commandant la division du Tonkin [...] Cazin ; le médecin général Millous ; Ginestou, directeur des Douanes ; Domec, directeur du personnel au gouvernement général ; Dioque, ancien contrôleur général de la police ; Coedès, directeur de l'E.F.E.O. Coedès Boudet et Bougeois, directeur et directeur adjoint des archives ; Vinay, administrateur résident de Hadong ; Gurriec, directeur des bureaux de la Résidence supérieure, Haelewyn ; administrateur chef du cabinet du Résident supérieur ; Perroud, président du Conseil français ; Bérit-Débat, directeur local de l'Enseignement ; Loubet, proviseur du Lycée Albert-Sarraut ; Fabiani, conseiller à la cour d'appel ; S.E. Vi-van-Dinh, tongdoc de Hadong ; le lieutenant-colonel Ferdinand ; Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine ; Jonchère, directeur de l'École des Beaux-Arts ; Delmas, inspecteur du Service de l'Enseignement ; Ortolli, du Service de l'Enseignement ; Barbaud, directeur de la maison Louis Ogliastro* ; Le Rohallec, Despierres, des postes ; Boyer, Guezennec, des contributions directes ; Pujol, chef du Service de la Sûreté ; Kherian, professeur à l'École de Droit ; Savoyet, directeur de l'École primaire supérieure des garçons ; Rossmann. Labrouquère, Le-Thanh-Y, professeurs ; Pham-huy-Luc, Le-Thang, représentants du

peuple ; Dr. Tran van Lai ; Santoni, ingénieur des travaux publics ; Pisier ³⁰ ; etc., ainsi que de très nombreuses dames.

À l'issue de la cérémonie religieuse, M^{me} et M. Lacombe reçurent leurs amis et invités dans la salle de l'A.F.I.M.A.

L'« Avenir du Tonkin » renouvelle ses sincères félicitations aux parents et ses meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Ceux qui reviennent
Les arrivées
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1940)

M. M^{me} Carlos et fille, agent Banque de l'Indochine

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 août 1940)

Auto contre tramway. Le 13 août à 11 h. 20, rue de la Soie, une collision s'est produite entre le tramway n° 53 piloté par le watmann n° 89 et l'auto 0175-EG 3 conduite par M^{me} Tamburini, de la Banque de l'Indochine.

Il n'y a pas eu d'accident de personne. Dégâts matériels.

Hanoï
Réception du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Baylin, Directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï

La vie judiciaire
APPEL CIVILS
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 septembre 1940)

Banque de l'Indochine contre [Chabot](#)

³⁰ Georges Léon Pierre Pisier (Saïgon, 1910-Paris, 1986) : diplômé de l'École coloniale, diplômé de cambodgien à l'École des langues orientales, élève-administrateur à Haiduong, élève-administrateur adjoint au résident de France à Tuyên-Quang (1934), puis de Nam-Dinh (1935), puis chef du secrétariat de la mairie de Hanoï (1937)(nullement « gouverneur » comme le prétend wikipedia, 13 janvier 2021). Auteur de « *L'esprit des Annamites à travers le parler populaire* » (*Indochine, hebdomadaire illustré*, novembre 1941).

Maurassien, un des chefs du Service Information, presse et propagande de l'amiral Decoux. Directeur de l'hebdomadaire *Indochine* ; remplacé en 1944 par Michel Cresson. Apparaît dans *Tonkinoise*, de Morgan Sportès, sous le pseudonyme de Pipaud.

Fils de Louis Pisier (1881-1954), ingénieur E.C.P., ancien inspecteur des chemins de fer de l'Indochine, puis directeur de la Stacindo à Haïphong.

Marié en novembre 1940 à Haïphong à Paula Caucanas, fille du directeur de la succursale de la Banque de l'Indochine. Père d'Évelyne Pisier (Hanoï, 1941-Toulon, 2017), professeur de droit, mariée en premières noces avec Bernard Kouchner, et de Marie-France Pisier (Dalat, 1944-Toulon, 2011), actrice.

La Cour confirme le jugement du tribunal civil de Hanoï qui a débouté la Banque de l'Indochine de sa demande et condamne cette firme à payer 1 p. de dommages-intérêts à Chabot, et, statuant à nouveau, condamne Paul Chabot à payer à la Banque de l'Indochine la somme de 4.927 piastres 94 avec les intérêts à compte 8 % du 12 décembre 1913 au 1^{er} juillet 1931 et de 7 % du 1^{er} juillet 1934 jusqu'à parfait paiement, condamne Paul Chabot aux dépens, dont distraction au profit de M^e Larre.

CRÉATION
D'UNE **CITÉ UNIVERSITAIRE** À HANOÏ
(*L'Écho annamite*, 10 octobre 1941, p. 2)

Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine

À Hanoï, le 30 août 1945, jour de l'abdication de Bao-Daï, le Vietminh présenta aux Japonais l'exigence de mettre la Banque de l'Indochine en « cogestion » et, le jour suivant, il réclama au ministre Tuskamoto l'évacuation du palais du gouvernement général. L'état-major de la 38^e armée décida alors de transférer au Vietminh les pouvoirs des directeurs et des fonctionnaires de rang inférieur, les Japonais conservant les attributions de niveau plus élevé. Pour la Banque de l'Indochine, ils ne concédèrent cependant pas le poste de gouverneur général, ni ceux de directeur général et de directeur des finances (Professeur Masaya Shiraishi, « Présences japonaises », in *Leclerc et l'Indochine*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 42).

Meuleau (Marc),
Des pionniers en Extrême-Orient. Histoire de la Banque de l'Indochine 1875-1975,
Fayard, 1990

[452] Lorsque le général Leclerc débarque le 5 octobre 1945, il ne peut que dégager les abords de Saïgon encerclés par les soldats Viet Minh. Au nord, seule l'action diplomatique est possible. Dans un Tonkin mis à sac par l'armée chinoise de libération, Sainteny entame des négociations avec le gouvernement de Hô Chi Minh, sous l'œil attentif du général chinois Siao Wen. Parmi les hommes qui l'accompagnent, Jean Laurent.

Le directeur général de la Banque de l'Indochine connaît personnellement Sainteny pour l'avoir côtoyé au sein de la Résistance. Il accepte le risque d'une mission dans une région en dehors de tout contrôle français pour s'enquérir de la situation réelle au Vietnam du Nord et défendre les intérêts de la Banque. À Hanoï, il retrouve Baylin, le directeur de l'agence, dont les compétences de grand sinisant lui sont une aide précieuse. La lettre qu'il envoie à Émile Minost en date du 8 décembre 1945 démontre qu'il lui fallut peu de temps pour mesurer exactement la nature du mouvement Viet Minh et perdre toute illusion sur la compréhension que les cercles politiques de Saïgon et l'armée coloniale ont de la situation au Tonkin : [453]

« Pour votre information personnelle seulement :

1. — Le haut-commissaire [Georges Thierry d'Argenlieu] paraît mal informé de ce qui se passe au Tonkin. Ses représentants n'y sont jamais allés et paraissent peu disposés à y venir. C'est donc l'opinion des cercles officiels de Saïgon qui commande : on y considère l'affaire d'Indochine comme une affaire militaire — avec blindés, colonnes

mobiles et guerre éclair. À mon avis, il s'agit d'une affaire politique — autrement nous risquons de recommencer l'expédition de Saint-Domingue.

2. — Le Tonkin a toujours été le centre politique de l'Indochine. C'est la résidence de l'intelligentsia annamite qui s'efforce de maintenir son gouvernement de fait. C'est ce gouvernement qui donne à la résistance son caractère national. Sans lui, il ne s'agirait que de brigandages d'évadés de Poulo-Condore. »

Lettre autographe de Jean Laurent à Émile Minost, 8 décembre 1945, dossier « Jean Laurent », dans « Dossier des administrateurs », archives de la Banque Indosuez.

Les agences tonkinoises de la Banque sont menacées. Elles sont sollicitées par le gouvernement Viet Minh, par l'armée chinoise. Elles reçoivent également des instructions des autorités françaises basées en Cochinchine. Face à ces menées antagonistes qui ont la Banque pour enjeu, Jean Laurent n'a qu'un seul souci, sauver son établissement d'une prise de contrôle par les révolutionnaires vietnamiens en s'assurant le soutien intéressé des autorités chinoises d'occupation, seule force organisée capable de tenir le Viet Minh en respect en cette fin d'année 1945. Le 14 novembre, lorsque l'état-major de l'armée chinoise convoque la mission française et lui fait savoir qu'il réclame au titre des frais d'occupation mensuels 55 millions de piastres, Jean Laurent conseille d'accepter, faisant valoir que « si la Banque de l'Indochine Hanoï et les agences du Nord passent sous contrôle annamite, cela coûtera plus cher à l'économie française que toutes les concessions sur les frais d'occupation », car le Viet Minh s'emparera des stocks de billets et pourra les utiliser pour financer sa résistance. Le général Alessandri, chef de la délégation française à la commission d'armistice présente à Hanoï, partage l'opinion de Laurent et obtient du haut-commissaire de pouvoir donner instruction à la Banque de verser 45 millions de piastres.

Mais, depuis quelque temps déjà, François Bloch-Lainé a arrêté les mesures destinées à assainir la situation monétaire de l'Indochine. La circulation d'une masse de billets de banque dix fois plus élevée qu'en 1940 provoque une inflation accélérée. Plus encore, le mouvement Viet Minh, avec la complicité des Japonais, s'est emparé de nombreuses coupures de la Banque de l'Indochine et s'appête à les utiliser pour financer sa guerre de libération. Afin d'assécher les caisses Viet Minh, Bloch-Lainé se propose de pratiquer une déflation vigoureuse en retirant une forte proportion des billets de 100 et 500 piastres, et en annulant toutes les séries émises après le 9 mars 1945 par les Japonais. Jean Laurent, qu'il consulte le 10 novembre, attire son attention sur la difficulté de la tâche, du fait de la continuité des émissions qui ne [454] permet pas de faire des distinctions bien tranchées suivant les époques ou les types, et plus encore sur les risques politiques d'une telle mesure :

« Le 10 novembre, B.L. [Bloch-Lainé] est venu me parler à Hanoï d'un projet comportant l'amputation de certains billets de 500 et 100 piastres et l'annulation des autres (dits japonais). Il y avait de quoi mettre le feu au plus petit village annamite et dresser contre nous le dernier des *nha-qués*. J'ai réussi à sauver le billet de 100 piastres en développant les dangers d'une pareille mesure. B.L. a tenu ferme sur le reste du texte, en augmentant le prélèvement sur le 500 piastres pour compenser l'abandon du 100 piastres ; c'est à ce moment que j'ai attiré tout particulièrement son attention sur les risques politiques — en disant notamment que si l'affaire n'était pas bien menée politiquement dans le Nord et si nous n'avions pas l'appui chinois, l'immeuble de la Banque à Hanoï serait démoli par la foule et qu'on sèmerait du sel sur ses ruines. Ce langage biblique a d'ailleurs ému B.L. qui, avant de publier son arrêté, a pris l'avis et l'accord des conseillers politiques de Saïgon, qui, malheureusement, ne connaissent pas le Tonkin. Jean Laurent à Émile Minost, lettre du 8 décembre 1945.

Les mises en garde de Jean Laurent sont sans effet et, le 18 novembre, l'arrêté monétaire est publié, provoquant la colère de la population annamite, et, plus encore, des généraux de l'armée chinoise, qui se voient ainsi privés d'une grande part de leur trésor de guerre. Après quelques tentatives de négociation, l'état-major chinois décide de profiter de l'exaspération des Tonkinois pour faire à nouveau pression sur les autorités françaises. Le 26 novembre, il autorise une manifestation de protestation devant le siège de la Banque, mais le protège lorsque des coups de feu sont tirés dans sa direction — subtile manière de rappeler qu'ils sont les maîtres du jeu et que, sans leur présence protectrice, la Banque de l'Indochine à Hanoï aurait depuis longtemps échappé aux mains des Français ³¹. Mais le haut-commissaire de Saïgon persiste dans son attitude. Le 30 novembre, le docteur Chu, représentant du ministre des Finances du gouvernement nationaliste chinois, demande avec grande politesse à Jean Laurent de bien vouloir verser encore 15 millions de piastres et de procéder à l'échange des billets de 500 piastres. Sur le refus tout aussi poli de ce dernier, il le fait arrêter ainsi que Baylin. Une captivité de courte durée, puisque les deux hommes sont libérés le lendemain, mais qui émeut suffisamment Saïgon pour que Bloch-Lainé monte à Hanoï et accepte un « aménagement » des mesures monétaires dans le Nord de l'Indochine. [...]

[455] Le 9 janvier 1946, les craintes de Jean Laurent sont dramatiquement confirmées. Baylin est assassiné et son corps retrouvé avec un écriteau sur la poitrine : « Ainsi tomberont ceux qui se mettront en travers de l'économie du Vietnam. »

Philippe Devillers, *Histoire du Viêt-Nam de 1940 à 1952*, Paris, Le Seuil, 1952, p. 198 :

Hanoï baigne dans une atmosphère de trafic généralisé. Autour des Chinois s'est institué un gigantesque marché noir alimenté par les frais d'occupation. Des succursales de banques chinoises sont venues s'installer à Hanoï et Haïphong. La spéculation sur les billets de cinq cents piastres (qui affluent du Sud pour se faire changer dans le Nord ³²), les opérations sur devises, les trafics de tous ordres (riz, autos, accessoires, matériel des usines françaises pillées, bijoux, etc.) assurent la prospérité à ceux qui ont des fonds... Des fortunes s'édifient. Tout se passe comme si les Chinois poursuivaient un véritable plan de colonisation. Des rues entières ne sont plus que des rangées d'enseignes en caractères chinois : hôtels, cinémas, commerces, etc., tout les intéresse. Peu à peu, Hanoï prend l'allure d'une ville chinoise.

Jacques Dalloz, *La guerre d'Indochine 1945-1954*, Paris, Le Seuil, 1987, p. 94 :

Le 9 janvier, est assassiné Baylin, directeur de la Banque de l'Indochine à Hanoï. Baylin a participé, un mois auparavant, à la « conférence interalliée » qui régla la question des billets de 500 piastres. Dans l'été 1945, les Japonais avaient imprimé des millions de grosses coupures. Saïgon, par orthodoxie financière, avait décidé que les coupures de 500 piastres émises entre le 9 mars et le 23 septembre n'avaient aucune valeur. Une protestation chinoise avait suivi, car la plupart des billets, au Nord, étaient entre les mains des Célestes (civils ou militaires). La conférence du 10 décembre a

³¹ Une quinzaine de morts et une trentaines de blessés, selon Philippe Franchini, *Les Guerres d'Indochine*, t. 1, p. 262, Paris, Pygmalion, 1988, p. 262. [A.L.]

³² Le 17 novembre, un arrêté du haut-commissaire de France avait annulé tous les billets de 500 piastres émis entre le 9 mars et le 23 septembre 1945. Les Chinois, qui s'étaient déjà assuré d'importantes sommes en ces billets, obtiendront par une pression violente et en suscitant un boycott général au Tonkin que la mesure ne s'applique pas au nord du 16^e parallèle. Les billets annulés purement et simplement dans le Sud pouvaient être échangés au pair dans le Nord !

décidé l'échange au pair des coupures détenues par l'armée de Luhan. Un exemple des pressions et des trafics chinois.



Souvenez-vous dans vos prières
de

Jean BAYLIN

Mort pour la France

à Hanoi

le 9 Janvier 1946, dans sa 54^e année

O très doux Jésus, ne soyez pas mon Juge,
mais mon Sauveur. *(50 jours d'indulgence)*

COUR D'APPEL DE SAÏGON
(*Le Journal de Saïgon*, 3 juillet 1946)

Liste des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saïgon arrêtée par la commission instituée par le décret du 3 septembre 1936 pour l'année 1946.

28° Bernard, Robert Marcel Fondé de pouvoir de la Banque de l'Indochine à Hanoï

Un attentat contre le caissier de la Banque de l'Indochine
(*Le Journal de Saïgon*, 2 mai 1947)

Hanoï. — Hier soir, vers 22 heures, une grenade a été lancée contre le caissier de la Banque de l'Indochine au moment où celui-ci entrait dans les bâtiments de la Banque.

Le caissier n'a pas été atteint. Un inconnu, qui semblait connaître l'heure à laquelle le caissier rentrait chaque soir à la Banque, a lancé son engin en profitant de l'obscurité complète due à une nouvelle panne d'électricité, et a pu prendre la fuite.

Des Français d'Hanoï reçoivent des lettres de menace
(*Le Journal de Saïgon*, 8 mai 1947)

Hanoi, 7 mai. — « Vos têtes sont mises à prix et il est prudent pour vous de prendre le maximum de précautions pendant quelque temps » : tels sont les termes de la lettre qu'ont reçue hier le sous-directeur et le caissier de la Banque de l'Indochine à Hanoï, à qui, on s'en souvient, « le comite d'exécution » viêtminh avait adressé il y a quelques jours des menaces.

Ils étaient accusés d'être, ainsi que le directeur de la succursale, des « agents du colonialisme français ». Quelques jours plus tard, le caissier avait failli être victime d'un attentat. Une grenade lancée par un inconnu qui a pris la fuite.

.....

BANQUE DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juillet 1955)

.....
Nous avons dû procéder le 20 septembre 1954 à la fermeture de l'agence de Hanoï, puis, le 31 mars 1955, à celle de l'agence de Haïphong, après accord avec le payeur du corps expéditionnaire, qui y avait son compte, mettant ainsi un terme à l'activité de notre établissement au Tonkin.

Nous y avons laissé, outre les importants bâtiments de nos agences elles-mêmes, les villas qui abritaient notre personnel et le magasin qui était indispensable à notre activité.

Mars 1955 : arrêt des opérations. Évacuation du personnel.